

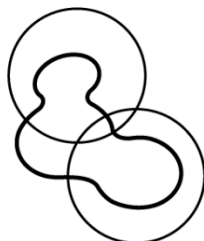


# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2022

PARIS:IPH.PA  
NASDAQ:IPHA



innate pharma



**innate** pharma

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL  
30 JUIN 2022**

INNATE PHARMA S.A.

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital social de 3 995 355,70 euros

réparti en 79 893 019 actions ordinaires et 14 095 actions de préférences, de nominal de 0,05 euro

Siège social : 117, Avenue de Luminy, F-13009 Marseille , France

424 365 336 RCS Marseille

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2022 ont été arrêtés par le Directoire le 14 septembre 2022. Ils ont été examinés par le Conseil de surveillance le 14 septembre 2022 et ont fait l'objet d'un examen limité par nos Commissaires aux Comptes.

# SOMMAIRE

<u>INNATE PHARMA EN QUELQUES MOTS</u> .....	4
<u>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ</u> .....	5
A. <u>Produits opérationnels</u> .....	6
B. <u>Charges opérationnelles</u> .....	9
C. <u>Résultat financier</u> .....	11
D. <u>Résultat net des activités abandonnées</u> .....	12
E. <u>Éléments de bilan</u> .....	13
F. <u>Flux de trésorerie</u> .....	14
G. <u>Rappel des événements marquants depuis le 1er janvier 2022</u> .....	15
H. <u>Nota</u> .....	16
I. <u>Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice</u> .....	16
J. <u>Transactions avec les parties liées</u> .....	16
<u>COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2022</u> .....	17
A. <u>État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)</u> .....	17
B. <u>Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)</u> .....	18
C. <u>État du résultat global (en milliers d'euros)</u> .....	19
D. <u>Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)</u> .....	20
E. <u>Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)</u> .....	
F. <u>Notes annexes aux états financiers</u> .....	23
<u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE</u> .....	47
<u>DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</u> .....	48

## INNATE PHARMA EN QUELQUES MOTS

Innate Pharma SA (la « Société » et, avec sa filiale, dénommée le « Groupe »), est une société de biotechnologies au stade clinique, spécialisée en immuno-oncologie et dédiée à l'amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire. Le large portefeuille d'anticorps d'Innate Pharma inclut plusieurs candidats potentiellement « first-in-class » aux stades clinique et préclinique dans des cancers où le besoin médical est important.

La Société possède une expérience solide dans la recherche et le développement en immuno-oncologie, ayant été précurseur dans la compréhension de la biologie des cellules NK (« natural killer »), et ayant ensuite étendu son expertise au microenvironnement tumoral, aux antigènes tumoraux et à l'ingénierie des anticorps. La Société a construit, en interne et à travers sa stratégie de business développement, un portefeuille large et diversifié comprenant six candidats-médicaments au stade clinique et un solide portefeuille de candidats précliniques. La Société a su nouer des accords de collaboration avec des leaders de l'industrie pharmaceutique tels qu'AstraZeneca et Sanofi. La Société estime que ses candidats-médicaments et son approche du développement clinique se différencient des thérapies existantes en immuno-oncologie et qu'ils ont le potentiel d'améliorer de façon significative les résultats cliniques des patients atteints de cancer.

Depuis sa création, la Société a subi des pertes en raison de ses activités de recherche et développement (« R&D »). Le semestre clos le 30 juin 2022 a généré un bénéfice net de 6 303 milliers d'euros. Au 30 juin 2022, les capitaux propres s'élevaient à 116 333 milliers d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étape liés à ses accords de collaboration, la Société prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que, le cas échéant, elle puisse générer des revenus importants de ses produits candidats en développement.

Les activités futures de la Société dépendent fortement d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et développement ; (ii) l'approbation réglementaire et l'acceptation sur le marché des futurs produits candidats de la Société ; (iii) l'achèvement en temps voulu et avec succès du financement supplémentaire ; et (iv) le développement de thérapies compétitives par d'autres sociétés de biotechnologie et pharmaceutiques. En conséquence, la Société est, et devrait continuer à court et à moyen termes, à être financée par le biais d'accords de collaboration pour le développement et la commercialisation de ses médicaments candidats et par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des effets de saisonnalité.

Basée à Marseille, la Société est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur Nasdaq aux Etats-Unis et disposait de 213 salariés au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, la Société détenait une filiale à 100% : Innate Pharma, Inc., basée à Rockville (Maryland, Etats-Unis) constituée sous le régime des lois du Delaware en 2009.

Retrouvez Innate Pharma sur [www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com).

## RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

La situation financière et les résultats d'Innate Pharma au 30 juin 2022 se caractérisent par :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants et non courants s'élevant à 158,2 millions d'euros au 30 juin 2022 (159,7 millions d'euros au 31 décembre 2021). À la même date, les dettes financières s'élevaient à 43,4 millions d'euros, dont 12,5 millions d'euros de dettes non courantes (44,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, dont 13,5 millions d'euros de dettes non courantes).
- Des produits opérationnels relatifs aux activités poursuivies s'élevant à 45,6 millions d'euros (14,7 millions d'euros au premier semestre 2021) provenant principalement des accords de collaboration et de licence (41,3 millions d'euros) et du crédit impôt recherche (4,3 millions d'euros). Les revenus des accords de collaboration et de licence correspondent principalement aux revenus des contrats conclus avec AstraZeneca/MedImmune et Sanofi.
- Des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies s'élevant à 37,1 millions d'euros (33,9 millions d'euros au premier semestre 2021), dont 67,3 % consacrés à la recherche et au développement. Les dépenses de recherche et développement des activités poursuivies s'élèvent à 25,0 millions d'euros (21,2 millions d'euros au premier semestre 2021), en hausse de 3,7 millions d'euros expliquée principalement par (i) la hausse de 0,7 millions d'euros des dépenses de recherche et développement directes en lien notamment avec la hausse des dépenses relatives au programme clinique lacutamab ainsi qu'aux programme précliniques, notamment IPH65, partiellement compensée par la baisse des dépenses relatives aux autres programmes cliniques; (ii) la hausse des dépenses de personnel de 1,7 millions d'euros principalement expliquée par l'augmentation des paiements en actions et (iii) l'augmentation des autres dépenses affectées à la recherche et développement en lien notamment avec la provision constituée au titre du paiement à émettre à la Société Orega Biotech SAS à la réception du paiement d'étape de 5 millions de dollars d'AstraZeneca au titre du contrat de collaboration IPH5201 faisant suite à l'avenant signé le 1er juin 2022. Les frais généraux relatifs aux activités poursuivies s'élèvent à 12,1 millions d'euros (12,6 millions d'euros au premier semestre 2021), en baisse de 0,5 millions d'euros. Cette diminution résulte principalement de la réduction des effectifs de l'organisation financière et des coûts exceptionnels non récurrents survenus en 2021.
- Une perte relative à l'activité abandonnée Lumoxiti s'élevant à 0,1 millions d'euros (6,2 millions d'euros au premier semestre 2021). Pour rappel, la Société avait comptabilisé au 30 juin 2021 une provision pour charges de 5,2 millions d'euros (6,2 millions de dollars) dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition Lumoxiti, effectif au 30 juin 2021. Ce montant a été payé par la Société conformément audit accord en avril 2022 pour un montant de 5,9 millions d'euros (6,2 millions de dollars).
- Un bénéfice net s'élevant 6,4 millions d'euros (perte nette de 23,7 millions d'euros au premier semestre 2021).

### Note sur le changement de normes comptables au cours de la période

L'application des normes suivantes est obligatoire pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022. A ce titre, elles ont été adoptées par la Société :

- Amendements à IAS16 : Immobilisations corporelles -
- Amendements à IAS37 : Contrats onéreux - Coût d'exécution d'un contrat.

Ces normes modifiées n'ont eu aucune incidence sur les comptes consolidés résumés clos au 30 juin 2022.

## A. Produits opérationnels

Les produits opérationnels des activités poursuivies de la Société proviennent des revenus des accords de collaboration et de licence et du financement public de dépenses de recherche. Ils ont augmenté de 30,9 millions d'euros, à 45,6 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à 14,7 millions d'euros pour le premier semestre 2021, selon la répartition suivante:

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Revenus des accords de collaboration et de licence	41 271	8 304
Financements publics de dépenses de recherche	4 319	6 368
<b>Produits opérationnels</b>	<b>45 589</b>	<b>14 671</b>

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021. Ces éléments sont présentés en note 17 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.

### Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont augmenté de 33,0 millions d'euros, à 41,3 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à des revenus des accords de collaboration et de licence de 8,3 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Pour rappel, ces revenus résultent de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca en avril 2015, octobre 2018 et septembre 2020 et en 2016 avec Sanofi. Ces revenus sont reconnus sur la base du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous:

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Produits des accords de collaboration et de licence	41 919	7 095
<i>dont accord monalizumab (AstraZeneca)</i>	16 440	6 095
<i>dont accord IPH5201 (AstraZeneca)</i>	4 826	—
<i>dont accord molécules précliniques (AstraZeneca)</i>	17 400	—
<i>dont accord Sanofi</i>	3 000	1 000
<i>dont autres accords</i>	252	—
Refacturation de frais de R&D (accords IPH5201 et advoralimab)	(21)	1 209
Gains/pertes de change	(627)	—
<b>Revenus des accords de collaboration et de licence</b>	<b>41 271</b>	<b>8 304</b>

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021. Ces éléments sont présentés en note 17 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.

### Produits des accords de collaboration et de licence

Les produits des accords de collaboration et de licence résultent de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords avec AstraZeneca et Sanofi et qui sont reconnus sur la base du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords.

Pour monalizumab, ces montants résultent de la reconnaissance partielle du paiement initial non remboursable de 250,0 millions de dollars USD et du paiement de levée d'option de 100,0 millions de dollars USD reçus d'AstraZeneca respectivement en juin 2015 et octobre 2018.

Le paiement supplémentaire de 50,0 millions de dollars effectué par AstraZeneca en décembre 2020 et déclenché par le traitement du premier patient dans le premier essai de Phase 3 évaluant monalizumab a été traité intégralement en engagement de collaboration ("dettes de collaboration" dans le bilan consolidé) au regard de l'engagement prévu au contrat sur les études de Phase I/II (co-financement prévu par le contrat initial) et de Phase III (amendement signé en septembre 2020). Ainsi l'effet de ce paiement d'étape est nul sur le prix de la transaction.

À ces montants s'ajoute le paiement supplémentaire de 50,0 millions de dollars effectué par AstraZeneca en juin 2022 et déclenché par le traitement du premier patient dans un deuxième essai de Phase 3 évaluant monalizumab en avril 2022. Ce paiement supplémentaire a été traité en engagement de collaboration ("dettes de collaboration" dans le bilan consolidé) à hauteur de 36,0 millions de dollars au regard de l'engagement prévu au contrat sur les études de Phase I/II (co-financement prévu par le contrat initial). Le reliquat de 14,0 millions de dollars a été traité comme un changement d'estimation du prix de la transaction, reconnu en résultat au rythme de l'avancement des études de Phase I/II. Cet événement explique principalement la hausse du poste au premier semestre 2022 à comparer avec le premier semestre 2021 (ajustement cumulatif constaté).

Pour IPH5201, ces montants résultent de la reconnaissance du paiement initial non remboursable de 50,0 millions de dollars reçu d'AstraZeneca en octobre 2018 et des deux paiements d'étape de 5,0 millions de dollars reçus d'AstraZeneca respectivement en mars 2020 et août 2022.

Les revenus non encore reconnus sont classés en passifs de contrats (produits constatés d'avance).

#### *Revenus liés à monalizumab - AstraZeneca :*

Les revenus liés à monalizumab s'élèvent à 16,4 millions d'euros au premier semestre 2022 à comparer avec 6,1 millions d'euros pour le premier semestre 2021, soit une augmentation de 10,3 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement l'augmentation du prix de la transaction d'un montant de 13,4 millions d'euros (14,0 millions de dollars) déclenché par le lancement de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 en date du 28 avril 2022. Cette augmentation du prix de la transaction a entraîné un ajustement cumulatif favorable de 12,5 millions d'euros dans le revenu lié à l'accord monalizumab du premier semestre 2022. Cet ajustement favorable est partiellement compensé par l'effet de la baisse des coûts directs de recherche et développement pour monalizumab sur la période en comparaison du premier semestre 2021, en lien avec la maturité des essais de Phase 1/2.

Au 30 juin 2022, le passif de contrat relatif à monalizumab s'élève à 17,3 millions d'euros ( 9,0 millions d'euros présentés en « Passif de contrats courants » et 8,3 millions d'euros en « Passif de contrats non courants »).

#### *Revenus liés à IPH5201 - AstraZeneca :*

Les revenus liés à IPH5201 pour le premier semestre 2022 s'élèvent à 4,8 millions d'euros et résulte de la reconnaissance en résultat du paiement d'étape de 5,0 millions de dollars USD reçus d'AstraZeneca au titre de la signature au 1er juin 2022 d'un avenant au contrat initial signé en octobre 2018. Cet avenant formalise les modalités de la collaboration suite à la décision de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. La Société sera responsable de la conduite de l'étude. Les parties partageront les coûts externes de l'étude exposés par la Société et AstraZeneca fournira les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique.

Pour rappel, la Société avait réalisé tous ses engagements sur les travaux précliniques en lien avec le démarrage de la Phase I du programme IPH5201 depuis de 31 décembre 2020 et n'avait constaté aucun revenu au 30 juin 2021.

#### *Revenus liés à l'accord d'Option sur Programmes Futurs de 2018 - AstraZeneca :*

Durant la période, la Société a reçu d'AstraZeneca un avis selon lequel elle n'exercera pas son option de licence pour les quatre programmes précliniques couverts par le " Future Programs Option Agreement ". Cet accord

d'option faisait partie de l'accord multi-termes de 2018 entre AstraZeneca et la Société au titre duquel la Société avait reçu un paiement initial de 20.0 millions de dollars (17,4 millions d'euros).

Innate a maintenant récupéré tous les droits pour poursuivre le développement des quatre molécules précliniques concernés.

Par conséquent, l'intégralité du paiement initial de 20 millions de dollars a été reconnue en revenu en date du 30 juin 2022 soit 17,4 millions d'euros.

#### *Revenus liés à IPH6401/SAR'514 - Sanofi*

Durant la période, la Société a été informée de la décision prise par Sanofi de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. À ce titre, Sanofi a sélectionné un second anticorps multispécifique engageant les cellules NK comme candidat-médicament. Cette sélection a déclenché un paiement d'étape de 3,0 millions d'euros de Sanofi à la Société, intégralement reconnu en chiffre d'affaires au 30 juin 2022. Ce montant a été encaissé par la Société en date du 9 septembre 2022.

#### *Refacturation de frais de R&D - AstraZeneca :*

Dans le cadre de nos accords avec AstraZeneca, les coûts cliniques pour les études de la phase I relatifs à avdoralimab et les coûts externes de recherche et développement relatifs à IPH5201 sont partagés de façon égale entre Innate Pharma et AstraZeneca. Ces coûts sont refacturés sur une base trimestrielle.

Le revenu résultant des refacturations de coûts de recherche et développement pour le premier semestre 2022 est en baisse de 1,2 millions comparé au premier semestre 2021. La diminution de ce poste entre les deux périodes s'explique principalement par la baisse des coûts de recherche et développement exposés en propre par la Société en vertu de ces accords au titre du premier semestre 2022.

#### ***Financements publics de dépenses de recherche***

Les financements publics de dépenses de recherche se sont établis à 4,3 millions d'euros pour le premier semestre 2022 à comparer à 6,4 millions d'euros pour le premier semestre 2021, soit une diminution de 2,0 millions d'euros ou 32,2 %.

Cette variation provient corrélativement (i) de la baisse de 0,7 million d'euros du crédit d'impôt recherche, qui résulte d'une part de la baisse des dépenses de sous-traitance incluse dans le calcul du CIR. Cette baisse est la conséquence de la fin du doublement des dépenses de sous-traitance publique éligibles au CIR depuis le 01 janvier 2022 mais également de la baisse de la sous-traitance privée de R&D sur la période du fait de la maturité des essais cliniques, mais aussi par la déduction de l'assiette de calcul du CIR du reliquat de la subvention FORCE encaissé sur la période suite à l'abandon de créance de la BPI ; (ii) à cela s'ajoute la diminution de 1,4 million d'euros des produits de subventions en lien avec l'expression en résultat au 30 juin 2021, de la première tranche d'avance remboursable versée à la Société en lien avec le contrat de financement BPI signé en août 2020. Pour rappel, ce versement a été réceptionné à la signature du contrat et faisait suite à la mise en place d'un programme par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19. Ce financement était considéré au 30 juin 2021 par la Société comme non remboursable conformément aux termes précisés dans le contrat, au vu de l'échec technico-commercial du projet eu égard des résultats de l'essai de Phase 2 "Force" évaluant avdoralimab dans la COVID-19, publiés le 6 juillet 2021.

Le tableau ci-dessous présente le détail des financements publics de dépenses de recherche pour les premiers semestres 2022 et 2021.



(en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Crédit d'impôt recherche	4 270	4 933
Subventions	49	1 435
<b>Financements publics de dépenses de recherche</b>	<b>4 319</b>	<b>6 368</b>

Le crédit d'impôt recherche correspond à 30% du montant des dépenses de recherche et développement éligibles de la période, déduction faite des subventions encaissées.

## B. Charges opérationnelles

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles des activités poursuivies pour le premier semestre 2022, avec un comparatif sur le premier semestre 2021 :

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Dépenses de recherche et développement	(24 956)	(21 208)
Frais généraux	(12 140)	(12 643)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(37 096)</b>	<b>(33 851)</b>

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021. Ces éléments sont présentés en note 17 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.

### Dépenses de recherche et développement (R&D)

Nos dépenses de R&D relatives aux activités poursuivies au cours des périodes sous revue résultent essentiellement de nos programmes cliniques et précliniques et se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Monalizumab	(770)	(1 450)
Lacutamab	(6 900)	(5 250)
Avdoralimab	(167)	(1 970)
IPH5201	(363)	(160)
<i>Sous-total programmes cliniques</i>	<i>(8 200)</i>	<i>(8 830)</i>
<i>Sous-total programmes non cliniques</i>	<i>(4 188)</i>	<i>(2 863)</i>
<b>Dépenses de recherche et développement directes</b>	<b>(12 388)</b>	<b>(11 693)</b>
Dépenses de personnel (dont paiements en actions)	(8 722)	(7 048)
Amortissements et dépréciations	(1 273)	(1 472)
Autres dépenses	(2 574)	(995)
<b>Personnel et autres dépenses</b>	<b>(12 569)</b>	<b>(9 515)</b>
<b>Total des dépenses de recherche et développement</b>	<b>(24 956)</b>	<b>(21 208)</b>

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021. Ces éléments sont présentés en note 17 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.

Les dépenses de R&D des activités poursuivies se sont établies à 25,0 millions d'euros pour le premier semestre 2022 comparé à un montant de 21,2 millions d'euros pour le premier semestre 2021, soit une augmentation de 3,7 millions d'euros ou 17,7 %.

Les dépenses de R&D représentent respectivement 67,3 % et 62,7 % des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies au 30 juin 2022 et 2021. Au 30 juin 2022, la Société comptait 152 employés affectés à la recherche et développement, contre 153 employés au 30 juin 2021.

Les dépenses de R&D directes ont augmenté de 0,7 millions d'euros, ou 5,9 %, à 12,4 millions d'euros pour le premier semestre 2022, comparé à un montant de 11,7 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants : (i) une hausse de 1,7 million d'euros des dépenses relatives au programme lacutamab ainsi (ii) qu'une hausse de 1,4 millions d'euros des dépenses relatives au programme préclinique IPH65 partiellement compensées par (iii) la baisse des dépenses en lien avec les programmes avdoralimab et monalizumab pour respectivement 1,8 millions d'euros et 0,7 million d'euros. Ces baisses font suite à (i) la décision prise par la Société à la fin du premier semestre 2020 d'arrêter le recrutement dans les essais évaluant avdoralimab en oncologie et (ii) à la maturité des essais cliniques de phase I/II entrant dans le champ de la collaboration avec AstraZeneca concernant monalizumab.

Par ailleurs, au 30 juin 2022, les dettes sur collaboration relatives à monalizumab et aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015, octobre 2018 et septembre 2020 s'élevaient à 73,1 millions d'euros, contre des dettes sur collaborations de 40,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette augmentation de 32,7 millions d'euros résulte principalement (i) de l'augmentation de l'engagement de collaboration pour un montant de 34,3 millions d'euros (36,0 millions de dollars) en lien avec le lancement de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 par AstraZeneca le 28 avril 2022, par et (ii) l'augmentation de l'engagement de collaboration d'un montant de 3,7 millions d'euros en lien avec les variations de change constatées sur la période pour la parité euros-dollars, partiellement compensées par (iii) des remboursements nets d'un montant de 5,0 millions d'euros effectués au premier semestre 2022 à AstraZeneca relatifs au cofinancement du programme monalizumab, incluant principalement l'essai de Phase 3 INTERLINK-1 lancé en octobre 2020.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la R&D ont augmenté de 3,1 millions d'euros, soit 32,1 %, pour atteindre 12,6 millions d'euros au premier semestre 2022, comparé à un montant de 9,5 millions d'euros au premier semestre 2021. Cette augmentation s'explique principalement par (i) l'augmentation de 1,7 million d'euros des dépenses de personnel affectés à la recherche et développement dont 1,1 millions d'euros en lien avec les paiements en actions (mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise salariés rémunéré en actions gratuites notamment) et (ii) l'augmentation de 1,6 millions d'euros des autres dépenses affectées à la recherche et développement en lien notamment avec (a) la provision pour charge d'un montant de 0,6 millions d'euros constituée au titre du paiement à émettre à la Société Orega Biotech SAS à la réception du paiement d'étape de 5 millions de dollars d'AstraZeneca, faisant suite à la signature au 1er juin 2022 d'un avenant au contrat initial IPH5201 signé en octobre 2018 et (b) l'augmentation de 0,6 million d'euros des honoraires non-scientifiques affectés à la recherche et développement au regard d'une augmentation du recours à des prestataires externes sur le premier semestre 2022.

### **Frais généraux**

Les frais généraux relatifs aux activités poursuivies ont baissé de 0,5 millions d'euros, ou 4,0 %, à 12,1 millions d'euros pour le premier semestre 2022, comparé à un montant de 12,6 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Les frais généraux relatifs aux activités poursuivies ont représenté respectivement 32,7 % et 37,3 % des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2022 et 2021. Le tableau ci-dessous présente nos frais généraux par nature pour les périodes sous revue :

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Dépenses de personnel (dont paiements en actions)	(5 769)	(5 206)
Honoraires non scientifiques et consulting	(2 242)	(2 501)
Autres dépenses (2)	(4 129)	(4 936)
<b>Total frais généraux</b>	<b>(12 140)</b>	<b>(12 643)</b>

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du reclassement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021. Ces éléments sont présentés en note 17 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.

(2) Les autres dépenses sont liées à la propriété intellectuelle, aux coûts d'entretien de l'équipement des laboratoires et de nos locaux, aux amortissements et dépréciations et autres frais généraux et commerciaux.

Les dépenses de personnel incluent les rémunérations versées à nos salariés. Elles sont en hausse et s'élèvent à 5,8 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à un montant de 5,2 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Cette augmentation de 0,6 millions d'euros s'explique essentiellement par l'augmentation des paiements en actions en lien notamment avec la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise salariés rémunéré en actions gratuites. Au 30 juin 2022, le personnel administratif s'élevait à 61 personnes contre 59 personnes au 30 juin 2021.

Les honoraires non scientifiques et de conseil se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a baissé de 0,3 million d'euros, ou 10,4 %, pour s'établir à 2,2 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à un montant de 2,5 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Cette baisse résulte principalement de la baisse des honoraires en lien avec (i) les prestations d'avocats relatives à la procédure d'arbitrage entre la Société et Orega Biotech concernant la propriété conjointe de certains brevets relatifs à IPH5201, dénouée fin 2021 et (ii) les prestations réalisées courant 2021 dans le cadre de l'accompagnement sur l'application des standards de contrôle interne en lien avec la Loi Sarbanes-Oxley suite à la cotation Nasdaq de la Société intervenue en octobre 2019.

La diminution des autres dépenses pour 0,8 millions d'euros s'explique principalement par la réduction des effectifs de l'organisation financière et des coûts exceptionnels non récurrents survenus en 2021.

## C. Résultat financier

Le résultat financier présente une perte nette de 2,1 millions d'euros pour le premier semestre 2022, à comparer à un gain net de 1,7 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Cette évolution résulte principalement de la variation de juste valeur de certains instruments financiers (gain net de 1,0 millions d'euros au premier semestre 2021 contre une perte nette de 2,3 millions d'euros au premier semestre 2022).

La baisse de la juste valeur de nos instruments financiers constatée sur le premier semestre 2022 résulte de l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les marchés financiers. Le tableau ci-dessous présente les composantes de notre résultat financier pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021.

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Produits sur actifs financiers	198	171
Variation de juste valeur des actifs financiers	53	1 040
Gains de change	3 797	2 185
Autres produits financiers	0	94
<b>Produits financiers</b>	<b>4 048</b>	<b>3 490</b>
Pertes de change	(3 663)	(1 602)
Variation de juste valeur des actifs financiers	(2 309)	—
Intérêts sur les emprunts	(194)	(160)
Autres charges financières	—	(18)
<b>Charges financières</b>	<b>(6 166)</b>	<b>(1 781)</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>(2 118)</b>	<b>1 709</b>

Pour les périodes présentées, les gains et pertes de change résultent principalement de l'impact sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers de la variation du taux de change entre l'euro et le dollar américain (USD). Les pertes de change latentes sur les instruments financiers sont relatives à des instruments non cotés.

#### D. Résultat net des activités abandonnées

En décembre 2020, la Société a annoncé qu'elle ne poursuivra pas les activités de commercialisation de Lumoxiti aux Etats-Unis et en Europe et son intention de retourner les droits commerciaux liés à AstraZeneca. Conformément à l'accord signé en 2018, les sociétés ont développé un plan de transition courant 2021. Ainsi un accord de résiliation et de transition a été discuté et exécuté, avec effet au 30 juin 2021, résiliant l'accord Lumoxiti ainsi que les accords liés à Lumoxiti (y compris l'accord de fourniture, l'accord de qualité et d'autres accords connexes) et organisant le transfert de l'autorisation de mise sur le marché américain et la distribution de Lumoxiti à AstraZeneca. En vertu de l'accord de résiliation et de transition, Innate et AstraZeneca ont notifié à la FDA que l'autorisation de mise sur le marché américain devrait être transférée à AstraZeneca.

Consécutivement, les activités liées à Lumoxiti sont présentées en tant qu'activité abandonnée à compter du 1er octobre 2021. Les éléments comparatifs du premier semestre 2021 ont été retraité par rapport aux publications antérieures, conformément à la norme IFRS5.

Ainsi, le résultat net des activités abandonnées liées à Lumoxiti représente une perte nette de 0,1 millions d'euros contre une perte nette de 6,2 millions d'euros pour le premier semestre 2022 et le premier semestre 2021, respectivement. Pour rappel, la Société avait comptabilisé au 30 juin 2021 une provision pour charges de 5,2 millions d'euros (6,2 millions de dollars) dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition Lumoxiti, effectif au 30 juin 2021. Ce montant était présenté dans les frais généraux et commerciaux (cf tableau ci-dessous) a été payé par la Société conformément audit accord en avril 2022 pour un montant de 5,9 millions d'euros (6,2 millions de dollars).

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021
Revenus des accords de collaboration et de licence	—	—
Ventes	42	1 015
<b>Produits opérationnels</b>	<b>42</b>	<b>1 015</b>
Recherche et développement	(11)	(586)
Frais généraux et commerciaux	(104)	(6 678)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(115)</b>	<b>(7 264)</b>
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution	—	—
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(73)</b>	<b>(6 249)</b>
Produits financiers	—	—
Charges financières	—	—
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>(73)</b>	<b>(6 249)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(73)</b>	<b>(6 249)</b>

## E. Éléments de bilan

Au 30 juin 2022, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 158,2 millions d'euros contre 159,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. La trésorerie nette au 30 juin 2022 s'élevait à 92,5 millions d'euros (89,1 millions d'euros au 31 décembre 2021). La trésorerie nette représente la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants diminués des dettes financières courantes.

Depuis sa création en 1999 et à date du 30 juin 2022, la Société a été financée par les paiements reçus de ses partenaires au titre de ses accords de licence et de collaboration (519,1 millions d'euros au total, ou 592,0 millions de dollars), par l'émission d'actions nouvelles (306,4 millions d'euros au total, hors rémunérations en instruments en actions et frais liés aux augmentations de capital). La Société a également bénéficié du Crédit d'impôt recherche (CIR) et de financements reçus de BPI France sous forme d'avances remboursables non porteuses d'intérêt et de Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI). Au 30 juin 2022, la Société n'est redevable d'aucun remboursement au titre de ces avances remboursables et prêts à taux zéro.

La Société a également des emprunts bancaires pour un montant global de 40,9 millions d'euros dont 28,8 millions d'euros de prêts garantis par l'Etat français (PGE) au 30 juin 2022, et des dettes de location pour un montant de 2,5 millions d'euros.

La direction a veillé à ce que la Société soit une PME selon les critères de l'Union Européenne et puisse donc bénéficier du remboursement anticipé du CIR (Crédit Impôt Recherche) jusqu'au 31 décembre 2019. A cette date, la Société ne remplissait plus les critères d'éligibilité à ce statut (critères non respectés au 31 décembre 2018 et 2019). Ainsi, le CIR pour les années 2019 et 2020 représentent une créance sur le Trésor français qui sera en principe imputée sur l'impôt sur les sociétés français dû par la société au titre des trois années suivantes. La portion restante du crédit d'impôt non compensée à l'expiration d'une telle période pourra alors être remboursée à la Société. Pour les exercices 2020 et 2021, la Société répondait de nouveau aux critères relatifs à la définition de

PME selon les critères de l'Union européenne et peut donc bénéficier du remboursement anticipé du CIR en 2022 au titre de l'année d'imposition 2021. Au 30 juin 2022, le CIR relatif à l'année d'imposition 2021 n'a pas encore été remboursé à la Société. Depuis sa création, la Société a bénéficié du CIR à hauteur de 125,6 millions d'euros, dont 80,6 millions d'euros ont été remboursés.

Les autres éléments clés du bilan au 30 juin 2022 sont :

- Des passifs de contrat de 17,4 millions d'euros (dont 8,3 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courant') et des dettes sur collaboration de 73,1 millions d'euros (dont 59,0 millions d'euros comptabilisés en "Dettes de collaboration - partie non courante") correspondant à la partie des paiements reçus d'AstraZeneca non encore reconnus en résultat ou utilisés dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca.
- Une créance de 44,4 millions d'euros sur l'Etat français au titre du crédit d'impôt recherche pour les années 2019 à 2021 ainsi que le premier semestre 2022.
- Des immobilisations incorporelles d'une valeur nette comptable de 43,3 millions d'euros, correspondant principalement aux droits et licences relatifs à l'acquisition des droits monalizumab et avdoralimab.
- Des capitaux propres s'élevant à 116,3 millions d'euros, incluant le bénéfice net pour le premier semestre 2022 de 6,3 millions d'euros.

## F. Flux de trésorerie

Au 30 juin 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 102,9 millions d'euros, soit une diminution de 0,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie pour les premiers semestres 2022 et 2021 respectivement :

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 218	(31 163)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(395)	(247)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(960)	(1 226)
Effets des variations de change	(670)	(178)
<b>Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :</b>	<b>(808)</b>	<b>(32 815)</b>

### *Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :*

Les flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles ont augmenté de 32,4 millions d'euros pour atteindre un flux de trésorerie positif (généralisé) de 1,2 millions d'euros au premier semestre 2022 en comparaison d'un flux de trésorerie négatif de 31,2 millions d'euros (consommé) par les activités opérationnelles au premier semestre 2021. Cette évolution s'explique principalement par l'encaissement du paiement de 47,7 millions d'euros reçus d'AstraZeneca en juin 2022 suite au traitement du premier patient dans le deuxième essai clinique de Phase 3 évaluant monalizumab, "PACIFIC-9". Cette hausse est partiellement compensée par le paiement effectué à AstraZeneca d'un montant de 5,9 millions d'euros en date du 20 avril 2022 au titre de l'accord de résiliation et de transition concernant Lumoxiti. Pour rappel, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre du premier semestre 2021 incluaient des encaissements successifs d'un montant total de 8,0 millions d'euros reçus de Sanofi en janvier et février 2021 dans le cadre de l'accord IPH6101/SAR443579 signé en 2016.

Retraités de ces opérations, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre du premier semestre 2022 sont en hausse de 1,4 million d'euros en comparaison du premier semestre 2021. Ceci s'explique notamment par l'augmentation des décaissements liés aux activités opérationnelles de la Société, et notamment les décaissements nets en lien avec les engagements de collaboration relatifs à l'accord de collaboration monalizumab.

Les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti se sont élevés à 5,5 millions d'euros pour le premier semestre 2022 contre 4,4 millions d'euros pour le premier semestre 2021. Le montant consommé au titre du premier semestre 2022 est constitué du montant de 6,2 millions de dollars (5,5 millions d'euros) payé à AstraZeneca en avril 2022 conformément à l'accord de résiliation et de transition effectif au 30 juin 2021.

***Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :***

Nos flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2022 se sont élevés à 0,4 million d'euros, contre 0,2 millions d'euros pour le premier semestre 2021. La société n'a effectué aucun investissement en immobilisation corporelle, incorporelle ou concernant des actifs financiers courants et non courants significatifs au cours du premier semestre 2022 et 2021.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissements en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti sont nuls pour les premiers semestres 2022 et 2021, respectivement.

***Flux de trésorerie liés aux activités de financement :***

Nos flux de trésorerie consommés par les activités de financement pour le premier semestre 2022 se sont élevés à 1,0 million d'euros, contre 1,2 million d'euros au titre du premier semestre 2021. Ces flux concernent essentiellement des remboursements de passifs financiers sur la période.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités de financement en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti sont nuls pour les premiers semestres 2022 et 2021, respectivement.

## **G. Rappel des événements marquants depuis le 1er janvier 2022**

- Le 29 avril 2022, la Société a annoncé l'inclusion du premier patient dans l'essai de Phase 3 "PACIFIC-9" évaluant durvalumab en combinaison avec monalizumab ou oleclumab chez des patients atteints d'un cancer du poumon. En vertu de l'accord de collaboration et de licence monalizumab conclu avec AstraZeneca en 2015, AstraZeneca a versé en date du 17 juin 2022 un paiement de 50 millions de dollars (47,7 millions d'euros).
- Le 1<sup>er</sup> juin 2022, la Société a signé un amendement à l'accord de collaboration et d'option de licence IPH5201 conclu avec AstraZeneca en octobre 2018. Consécutivement, la Société a annoncé le 3 juin 2022 la progression d'IPH5201 vers une étude de Phase 2 dans les cancers du poumon dont la Société sera sponsor. Conformément à l'amendement signé le 1<sup>er</sup> juin 2022, la Société est éligible à un paiement d'étape de 5 millions de dollars par AstraZeneca. Ce montant a été réceptionné en date du 2 août 2022 par la Société pour un montant de 4,9 millions d'euros.
- Durant la période, la Société a reçu d'AstraZeneca un avis selon lequel elle n'exercera pas son option de licence pour les quatre programmes précliniques couverts par le " Future Programs Option Agreement ". Cet accord d'option faisait partie de l'accord multi-termes de 2018 entre AstraZeneca et la Société au titre duquel la Société avait reçu un paiement initial de 20.0 millions de dollars (17,4 millions d'euros). Innate a maintenant récupéré tous les droits pour poursuivre le développement des quatre molécules précliniques concernés. Par

conséquent, l'intégralité du paiement initial de 20 millions de dollars a été reconnue en revenu en date du 30 juin 2022 soit 17,4 millions d'euros.

- Durant la période, la Société a été informée de la décision prise par Sanofi de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. À ce titre, Sanofi a sélectionné un second anticorps multispécifique engageant les cellules NK comme candidat-médicament. Cette sélection a déclenché un paiement d'étape de 3,0 millions d'euros de Sanofi à la Société. Ce montant a été encaissé par la Société en date du 9 septembre 2022.

## **H. Nota**

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2022 ont été établis conformément à la norme IAS 34 adoptée par l'UE, et ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Directoire de la Société le 14 septembre 2022 et revus par le Conseil de surveillance de la Société le 14 septembre 2022. Ils ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

## **I. Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice**

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés en section 3 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 4 avril 2022 (numéro AMF D.22-0234). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document de référence disponible sur le site internet de la Société.

Par ailleurs, le conflit déclenché du fait de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 n'a pas eu de conséquences significatives directes ou indirectes sur les comptes consolidés de la Société du premier semestre 2022. La Société continuera de suivre au second semestre l'évolution de la situation et mettra à jour ses estimations et hypothèses en conséquence. A ce stade, la Société ne s'attend pas à un impact matériel sur les flux financiers directs ou indirects liés aux opérations avec l'Ukraine et la Russie.

Note : Les risques susceptibles de survenir pendant les six mois restants de l'exercice en cours sont également susceptibles de survenir durant les exercices ultérieurs.

## **J. Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en Note 19 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.



## COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2022

### A. État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	Note	30 juin 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	102 949	103 756
Actifs financiers courants	4	20 401	16 080
Créances courantes	5	48 447	18 420
<b>Total actif courant</b>		<b>171 797</b>	<b>138 256</b>
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations incorporelles	6	43 260	44 192
Immobilisations corporelles	7	9 556	10 174
Actifs financiers non courants	4	34 806	39 878
Autres actifs non courants		149	148
Créances non courantes	5	13 084	29 821
Impôts différés actifs	16	7 778	5 028
<b>Total actif non courant</b>		<b>108 633</b>	<b>129 241</b>
<b>Total de l'Actif</b>		<b>280 430</b>	<b>267 496</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif courant</b>			
Dettes opérationnelles	8	18 667	28 573
Dettes sur collaboration -partie courante	13	14 167	7 418
Passifs financiers courants	9	30 851	30 748
Passifs de contrat courants	13	9 094	12 500
Provisions - partie courante	18	782	647
<b>Total passif courant</b>		<b>73 561</b>	<b>79 886</b>
<b>Passif non courant</b>			
Dettes sur collaboration -partie non courante	13	58 954	32 997
Passifs financiers non courants	9	12 523	13 503
Avantages au personnel	10	2 696	2 975
Passifs de contrat non courants	13	8 333	25 413
Provisions - partie non courante	18	253	253
Impôts différés passifs	16	7 778	5 028
<b>Total passif non courant</b>		<b>90 537</b>	<b>80 169</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	11	3 988	3 978
Prime d'émission	11	377 998	375 220
Réserves et report à nouveau		(272 241)	(219 404)
Autres réserves		284	456
Résultat de l'exercice		6 303	(52 809)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>116 333</b>	<b>107 440</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>280 430</b>	<b>267 496</b>

## B. Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2022	30 juin 2021 (1)
Revenus des accords de collaboration et de licence	13	41 271	8 304
Financements publics de dépenses de recherche	13	4 319	6 368
<b>Produits opérationnels</b>		<b>45 589</b>	<b>14 671</b>
Recherche et développement	14	(24 956)	(21 208)
Frais commerciaux et généraux	14	(12 140)	(12 643)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>		<b>(37 096)</b>	<b>(33 851)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>8 494</b>	<b>(19 179)</b>
Produits financiers	15	4 048	3 490
Charges financières	15	(6 166)	(1 781)
<b>Résultat financier (net)</b>		<b>(2 118)</b>	<b>1 709</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>6 376</b>	<b>(17 470)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	16	—	—
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>6 376</b>	<b>(17 470)</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	17	<b>(73)</b>	<b>(6 249)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>6 303</b>	<b>(23 719)</b>
<b>Résultats par action :</b>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		<b>79 753 657</b>	<b>78 997 954</b>
(en € par action)			
- de base	20	0,08	(0,30)
- dilué	20	0,08	(0,30)
- de base relatif aux activités poursuivies	20	0,08	(0,22)
- dilué relatif aux activités poursuivies	20	0,08	(0,22)
- de base relatif aux activités abandonnées	20	—	(0,08)
- dilué relatif aux activités abandonnées	20	—	(0,08)

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du classement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021. Ces éléments sont présentés en note 17 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.

### C. État du résultat global (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021
<b>Résultat net pour la période :</b>	<b>6 303</b>	<b>(23 719)</b>
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	471	566
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Écart de conversion	(670)	(178)
<b>Autre éléments du résultat global sur la période :</b>	<b>(199)</b>	<b>388</b>
<b>Résultat global :</b>	<b>6 104</b>	<b>(23 331)</b>

## D. Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2022	30 juin 2021
<b>Résultat de la période</b>		<b>6 303</b>	<b>(23 719)</b>
Amortissements et dépréciations, net	6, 7	2 030	2 168
Provisions pour engagements sociaux	10	192	268
Provisions pour charges	18	134	4 952
Paielements en actions	14	2 596	853
Variation des dépréciations sur actifs financiers	4	2 255	(1 031)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	4	(1 333)	(443)
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	4	(100)	(170)
Produits sur actifs financiers	15	(25)	(86)
Intérêts nets payés	15	194	160
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	13	(52)	(1 476)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>12 194</b>	<b>(18 524)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement		(10 976)	(12 638)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>1 218</b>	<b>(31 162)</b>
Acquisition d'actifs incorporels, net	5,6 & 8	—	(33)
Acquisition d'actifs corporels, net	7.8	(420)	(240)
Acquisition d'actifs financiers non courants	4	—	—
Cession d'actifs corporels	4	—	2
Acquisition d'autres actifs immobilisés		(1)	(63)
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	15	25	86
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		<b>(395)</b>	<b>(247)</b>
Impact net de l'émission d'actions	11	192	61
Remboursements des passifs financiers	9	(958)	(1 127)
Intérêts nets payés		(194)	(160)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(960)</b>	<b>(1 226)</b>
Effets des variations de change		(670)	(178)
<b>Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :</b>		<b>(807)</b>	<b>(32 812)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	103 756	136 792
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4</b>	<b>102 949</b>	<b>103 980</b>

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	30 juin 2022	31 décembre 2021	Variation
Créances - part courante et non courante (hors créances sur immobilisations)	5	61 531	48 241	(13 290)
Produits constatés d'avance - part courante et non-courante	13	(17 427)	(37 913)	(20 486)
Dettes opérationnelles (hors dettes sur immobilisations)	8	(18 667)	(28 573)	(9 906)
Dettes sur collaboration - part courante et non-courante	13	(73 121)	(40 415)	32 706
<b>Besoin en fonds de roulement</b>		<b>(47 684)</b>	<b>(58 660)</b>	<b>(10 976)</b>

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation
Créances courantes (hors créances sur immobilisations)	5	45 121	51 635	6 514
Produits constatés d'avance - part courante et non-courante	13	(38 066)	(43 973)	(5 907)
Dettes opérationnelles (hors dettes sur immobilisations)	8	(17 026)	(29 519)	(12 492)
Dettes sur collaboration - part courante et non-courante	13	(45 934)	(46 686)	(752)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>		<b>(55 905)</b>	<b>(68 543)</b>	<b>(12 638)</b>

## E. Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

En milliers d'euros, hors nombres d'actions	Actions ordinaires	Actions de préférences	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Autres éléments du résultat global	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires de la Société
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>78 986 490</b>	<b>14 462</b>	<b>3 950</b>	<b>372 131</b>	<b>(156 476)</b>	<b>355</b>	<b>(63 984)</b>	<b>155 976</b>
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2021	—	—	—	—	—	—	(23 719)	(23 719)
Pertes actuarielles sur avantages au personnel	—	—	—	—	—	566	—	566
Écarts de conversion	—	—	—	—	28	(206)	—	(178)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>28</b>	<b>360</b>	<b>(23 719)</b>	<b>(23 331)</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2020	—	—	—	—	(63 984)	—	63 984	—
Exercice et souscription d'instruments de capitaux propres	41 050	(85)	2	59	—	—	—	61
Paievements en actions	—	—	—	853	—	—	—	853
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>79 027 540</b>	<b>14 377</b>	<b>3 952</b>	<b>373 043</b>	<b>(220 431)</b>	<b>715</b>	<b>(23 719)</b>	<b>133 561</b>
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>79 542 627</b>	<b>14 095</b>	<b>3 978</b>	<b>375 220</b>	<b>(219 404)</b>	<b>456</b>	<b>(52 809)</b>	<b>107 440</b>
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2022	—	—	—	—	—	—	6 303	6 303
Pertes actuarielles sur avantages au personnel	—	—	—	—	—	471	—	471
Écarts de conversion	—	—	—	—	(28)	(642)	—	(670)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(28)</b>	<b>(171)</b>	<b>6 303</b>	<b>6 104</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2021	—	—	—	—	(52 809)	—	52 809	—
Exercice et souscription d'instruments de capitaux propres	211 030	—	11	181	—	—	—	191
Paievements en actions	—	—	—	2 596	—	—	—	2 596
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>79 753 657</b>	<b>14 095</b>	<b>3 988</b>	<b>377 998</b>	<b>(272 241)</b>	<b>284</b>	<b>6 303</b>	<b>116 333</b>

## F. Notes annexes aux états financiers

### 1. La Société et évènements significatifs

#### 1.1 La société

Innate Pharma SA (la « Société » et, avec sa filiale, dénommée le « Groupe »), est une société de biotechnologies au stade clinique, spécialisée en immuno-oncologie et dédiée à l'amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire. Le large portefeuille d'anticorps d'Innate Pharma inclut plusieurs candidats potentiellement « first-in-class » aux stades clinique et préclinique dans des cancers où le besoin médical est important.

La Société possède une expérience solide dans la recherche et le développement en immuno-oncologie, ayant été précurseur dans la compréhension de la biologie des cellules NK (« natural killer »), et ayant ensuite su étendre son expertise au microenvironnement tumoral, aux antigènes tumoraux et à l'ingénierie des anticorps. La Société a construit, en interne et à travers sa stratégie de business développement, un portefeuille large et diversifié comprenant six candidats-médicaments au stade clinique et un solide portefeuille de candidats précliniques. La Société a su nouer des accords de collaboration avec des leaders de l'industrie pharmaceutique tels qu'AstraZeneca et Sanofi. La Société estime que ses candidats-médicaments et son approche du développement clinique se différencient des thérapies existantes en immuno-oncologie et qu'ils ont le potentiel d'améliorer de façon significative les résultats cliniques des patients atteints de cancer.

Depuis sa création, la Société a subi des pertes en raison de ses activités de recherche et développement (« R&D »). Le semestre clos le 30 juin 2022 a généré un bénéfice net de 6 303 milliers d'euros. Au 30 juin 2022, les capitaux propres s'élèvent à 116 333 milliers d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étape liés à ses accords de collaboration, la Société prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que, le cas échéant, elle puisse générer des revenus importants de ses produits candidats en développement.

Les activités futures de la Société dépendent fortement d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et développement ; (ii) l'approbation réglementaire et l'acceptation sur le marché des futurs produits candidats de la Société ; (iii) l'achèvement en temps voulu et avec succès du financement supplémentaire ; et (iv) le développement de thérapies compétitives par d'autres sociétés de biotechnologie et pharmaceutiques. En conséquence, la Société est, et devrait continuer à court et à moyen termes, à être financée par le biais d'accords de collaboration pour le développement et la commercialisation de ses médicaments candidats et par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des effets de saisonnalité.

Au 30 juin 2022, la Société détenait une filiale à 100% : Innate Pharma, Inc., constituée sous le régime des lois du Delaware en 2009.

Basée à Marseille, la Société est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur Nasdaq aux Etats-Unis et disposait de 213 salariés au 30 juin 2022.

#### 1.2 Événements significatifs survenus lors du premier semestre 2022

- Le 29 avril 2022, la Société a annoncé l'inclusion du premier patient dans l'essai de Phase 3 "PACIFIC-9" évaluant durvalumab en combinaison avec monalizumab ou oleclumab chez des patients atteints d'un cancer du poumon. En vertu de l'accord de collaboration et de licence monalizumab conclu avec AstraZeneca en 2015, AstraZeneca a versé en date du 17 juin 2022 un paiement de 50 millions de dollars (47,7 millions d'euros).

- Le 1<sup>er</sup> juin 2022, la Société a signé un amendement à l'accord de collaboration et d'option de licence IPH5201 conclu avec AstraZeneca en octobre 2018. Consécutivement, la Société a annoncé le 3 juin 2022 la progression d'IPH5201 vers une étude de Phase 2 dans les cancers du poumon dont la Société sera sponsor. Conformément à l'amendement signé le 1<sup>er</sup> juin 2022, la Société est éligible à un paiement d'étape de 5 millions de dollars par AstraZeneca. Ce montant a été réceptionné en date du 2 août 2022 par la Société pour un montant de 4,9 millions d'euros.
- Durant la période, la Société a reçu d'AstraZeneca un avis selon lequel elle n'exercera pas son option de licence pour les quatre programmes précliniques couverts par le " Future Programs Option Agreement ". Cet accord d'option faisait partie de l'accord multi-termes de 2018 entre AstraZeneca et la Société au titre duquel la Société avait reçu un paiement initial de 20.0 millions de dollars (17,4 millions d'euros). Innate a maintenant récupéré tous les droits pour poursuivre le développement des quatre molécules précliniques concernés. Par conséquent, l'intégralité du paiement initial de 20 millions de dollars a été reconnue en revenu en date du 30 juin 2022 soit 17,4 millions d'euros.
- Durant la période, la Société a été informée de la décision prise par Sanofi de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. À ce titre, Sanofi a sélectionné un second anticorps multispécifique engageant les cellules NK comme candidat-médicament. Cette sélection a déclenché un paiement d'étape de 3,0 millions d'euros de Sanofi à la Société. Ce montant a été encaissé par la Société en date du 9 septembre 2022.

## 2. Principes comptables

### 2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés résumés du Groupe au 30 juin 2022 (les comptes consolidés résumés au 30 juin 2022) ont été préparés sous la responsabilité de la direction de la Société conformément aux hypothèses sous-jacentes de continuité d'exploitation, étant donné que les pertes historiquement constatées résultent du caractère innovant des produits développés, impliquant de longues phases de recherche et développement.

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2022 ont été arrêtés par le Directoire et approuvés et autorisés à être publiés par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité d'audit le 14 septembre 2022.

Ils ont été préparés conformément à la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire» publiés par l'International Accounting Standard Board («IASB»). En raison de la cotation des actions ordinaires de la Société sur Euronext Paris et conformément au règlement n ° 1606/2002 de l'Union Européenne du 19 juillet 2002, les comptes consolidés résumés au 30 juin 2022 sont également préparés conformément aux IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Pour les périodes publiées, les différences entre les IFRS publiées par l'IASB et celles approuvées par l'UE n'ont pas d'incidences sur les comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.

Les normes comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses sous-jacentes, à savoir (i) la continuité de l'exploitation, (ii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iii) l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales régissant la préparation et la présentation des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»). Les comptes consolidés résumés ne comprennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les résultats des opérations pour le semestre clos le 30 juin 2022 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats attendus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ou pour toute autre période intermédiaire ou toute année future.



À l'exception du nombre d'actions et des montants par action, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres précédents.

## 2.2 Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des comptes consolidés résumés, conformément aux règles prescrites par les normes IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et la formulation d'hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés en revenus et en charges au cours de la période de référence.

Ces estimations peuvent être révisées lorsque les circonstances sur lesquelles elles sont fondées changent. Les résultats réels peuvent donc différer des estimations initialement formulées. Les estimations et les jugements qui sont principalement utilisés par la Société sont détaillés dans la note 18.1.1 au paragraphe 2.w) de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2021 du Document d'Enregistrement Universel publié le 4 avril 2022. Les estimations et les jugements qui impactent les comptes consolidés résumés au 30 juin 2022 sont :

- la comptabilisation des accords de collaboration et de licence (notes 6 et 13) ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des licences acquises et en cours de développement (note 6);
- l'estimation de la durée d'utilité des licences acquises (note 6).

## 2.3 Normes comptables

L'application des normes suivantes est obligatoire pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022. A ce titre, elles ont été adoptées par la Société :

- Amendements à IAS16 : Immobilisations corporelles -
- Amendements à IAS37 : Contrats onéreux - Coût d'exécution d'un contrat.

Ces normes modifiées n'ont eu aucune incidence sur les comptes consolidés résumés clos au 30 juin 2022.

## 2.4 Conversion des transactions en devise étrangère

	30 juin 2021		31 décembre 2021		30 juin 2022	
€1 égal à	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
USD	1,2053	1,1884	1,1827	1,1326	1,0933	1,0387

## 3. Gestion des risques financiers

La Société n'a pas identifié d'autres risques que ceux présentés dans les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### 4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102 949	103 756
Actifs financiers courants	20 401	16 080
<i>Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants</i>	<i>123 350</i>	<i>119 836</i>
Actifs financiers non courants	34 806	39 878
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers</b>	<b>158 156</b>	<b>159 714</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de comptes bancaires courants, de comptes portant intérêt et de comptes à terme.

Au 30 juin 2022, la Société détient des actions de sept fonds communs de placement. Les profils de risque de ces fonds sont notés de 1 à 7 par l'institution financière qui gère et commercialise ces fonds (1 étant le profil de risque le plus faible). Lorsque l'échéance des actions des OPCVM est supérieure à un an, elles sont classées comme instruments financiers non courants.

Les actifs financiers non courants comprennent généralement une garantie de capital à l'échéance (qui est toujours supérieure à un an). Ces instruments sont définis par la Société comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et classés comme non courants en raison de leur échéance.

Aux 30 juin 2022 et 31 décembre 2021, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers libellés en dollars américains s'élevait respectivement à 42 505 milliers d'euros et 47 164 milliers d'euros.

La variation des actifs financiers (courants et non courants) pour les premiers semestres 2021 et 2022 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Variation de juste valeur par compte de résultat	Variation des intérêts courus	Variation de change	30 juin 2022
Actifs financiers courants	16 080	2 935	—	53		1 333	<b>20 401</b>
Actifs financiers non courants	39 878	—	(2 935)	(2 308)	172		<b>34 806</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>55 958</b>	<b>2 935</b>	<b>(2 935)</b>	<b>(2 255)</b>	<b>172</b>	<b>1 333</b>	<b>55 207</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	Variation de juste valeur par compte de résultat	Variation des intérêts courus	Variation de change	30 juin 2021
Actifs financiers courants	14 845	—	—	53		443	<b>15 341</b>
Actifs financiers non courants	38 934	—	—	978	170		<b>40 083</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>53 779</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 031</b>	<b>170</b>	<b>443</b>	<b>55 424</b>

(1) Les augmentations correspondent à la fois aux acquisitions et aux reclassements d'actifs financiers selon leur maturité à la date de clôture.

(2) Les diminutions correspondent à la fois aux cessions et aux reclassements d'actifs financiers selon leur maturité à la date de clôture.

Au premier semestre 2022, les variations de juste valeur comptabilisées en compte de résultat se composent uniquement de 2 308 milliers d’euros de pertes latentes sur actifs financiers non courants et de 53 milliers d’euros de gains latents sur actifs financiers courants. Au premier semestre 2021, les variations de juste valeur comptabilisées en compte de résultat se composaient uniquement de 978 milliers d’euros de gains latents sur actifs financiers non courants et de 53 milliers d’euros de gains latents sur actifs financiers courants (voir note 15).

## 5. Créances courantes et non courantes

(en milliers d’euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Autres créances	78	814
Crédit d’impôt recherche (1)	31 309	10 310
Autres crédits d’impôt	333	333
Charges constatées d’avance	3 688	2 582
Crédit de TVA	1 545	1 170
Créances clients (2)	8 565	846
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	2 929	2 364
<b>Créances courantes</b>	<b>48 447</b>	<b>18 420</b>
Crédit d’impôt recherche (1)	13 084	29 821
<b>Créances non courantes</b>	<b>13 084</b>	<b>29 821</b>
<i>Créances courantes et non courantes</i>	<i>61 531</i>	<i>48 241</i>

<sup>(1)</sup> Le CIR est comptabilisé en produits opérationnels au cours de l’exercice auquel se rapportent les dépenses de recherche éligibles. Le montant de 13 084 milliers d’euros reconnu en créances non courantes au 30 juin 2022 correspond au CIR au titre de l’année d’imposition 2020 suite à la perte du statut de PME communautaire constaté fin 2019. Au 31 décembre 2020 et 2021 respectivement, la Société s’est assurée qu’elle répondait à nouveau aux critères de PME communautaire. La Société est ainsi éligible au remboursement anticipé du CIR en 2022 au titre de l’année d’imposition 2021 pour un montant de 10 302 milliers d’euros. Ce montant n’a pas encore été encaissé par la Société au 30 juin 2022. Celui-ci est reconnu en créance courante au même titre que les créances de CIR au titre de l’année d’imposition 2019 et du premier semestre 2022 pour des montants de 16 737 et 4 270 milliers d’euros, respectivement.

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2022, ce montant est essentiellement constitué de la créance de 4 676 milliers d’euros (5 000 milliers de dollars) au titre de l’accord de collaboration et d’option sur licence relatif à IPH5201 signé avec AstraZeneca. Cette créance fait suite à la signature au 1er juin 2022 d’un avenant au contrat initial signé en octobre 2018. Cet avenant formalise les modalités de la collaboration suite à la décision prise par AstraZeneca de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. Ce montant a été payé à la Société en août 2022. À ce montant s’ajoute une créance de 3 000 milliers d’euros au titre de l’accord de collaboration et de licence signé avec Sanofi en janvier 2016. Cette créance faisait suite à l’information reçue de la part de Sanofi de son intention de faire progresser IPH6401/SAR’514 vers les études précliniques réglementaires visant l’étude d’un nouveau médicament expérimental.

La valeur nette comptable des créances courantes est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée. Toutes les créances courantes ont une échéance inférieure à un an. Aucune dépréciation n’a été comptabilisée compte tenu du faible niveau de risque crédit des créanciers.

## 6. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Licences acquises	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total des immobilisations incorporelles
<b>Période comptable de 6 mois se terminant le 30 juin 2021</b>				
<b>Solde net à l'ouverture</b>	<b>5 103</b>	<b>185</b>	<b>41 000</b>	<b>46 289</b>
Acquisitions	—	13	—	13
Paielements variables	—	—	—	—
Sorties	—	—	—	—
Amortissements	(1 039) (1)	(70)	—	(1 109)
Transferts	—	—	—	—
<b>Solde net au 30 juin 2021</b>	<b>4 064</b>	<b>128</b>	<b>41 000</b>	<b>45 193</b>
<b>Période comptable de 6 mois se terminant le 30 juin 2022</b>				
<b>Solde net à l'ouverture</b>	<b>3 161</b>	<b>29</b>	<b>41 000</b>	<b>44 192</b>
Acquisitions	—	—	—	—
Paielements variables	—	—	—	—
Sorties	—	—	—	—
Amortissements	(940) (1)	—	—	(940)
Transferts	—	—	—	—
<b>Solde net au 30 juin 2022</b>	<b>2 221</b>	<b>29</b>	<b>41 000</b>	<b>43 260</b>

(1) Au 30 juin 2021, ce montant correspondait à l'amortissement des droits relatifs à monalizumab. Au 30 juin 2022, ce montant inclut l'amortissement des droits relatifs à monalizumab à hauteur de 903 milliers d'euros.

### Droits monalizumab relatif à l'accord monalizumab (NKG2A) signé en 2014 avec Novo Nordisk

Depuis leur acquisition, les droits relatifs à monalizumab sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle prévue des essais de phase II. A la date du 30 juin 2022, la Société a ainsi estimé que les droits liés à monalizumab seront totalement amortis à l'horizon 2023, tout comme l'estimation faite au 31 décembre 2021. Cette échéance tient compte conjointement de l'achèvement de certains essais cliniques et de la modification des dates de fin estimées relatives à certaines cohortes.

La valeur nette comptable des droits relatifs à monalizumab s'élevait respectivement à 2 252 milliers d'euros et 3 155 milliers d'euros au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

### Droits IPH5201 (anti-CD39) acquis auprès d'Orega Biotech

Cet actif était amorti selon la méthode linéaire depuis le 1er novembre 2018 (correspondant à la date de début effective de la collaboration) jusqu'à la date à laquelle la Société prévoyait de respecter son engagement de collaboration (fin de l'exercice 2020). Ces engagements de collaboration étaient tous remplis. Ainsi, les droits relatifs à IPH5201 sont intégralement amortis depuis le 31 décembre 2020.

Pour rappel, Orega Biotech revendiquait la propriété conjointe de certains brevets concernant IPH5201. Conformément à l'accord signé, la Société et Orega Biotech ont résolu ce différend dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, dont la décision a été rendue en décembre 2021. Suite à cette décision la Société sera tenue de verser

un pourcentage *low-teen* des revenus de sous-licences que la Société percevra conformément à son accord avec AstraZeneca concernant IPH5201. Suite à cette décision d'arbitrage, la Société a versé en janvier 2022 un montant de 0,4 millions d'euros complémentaire à Orega.

### **Droits avdoralimab acquis auprès de Novo Nordisk A/S**

Lors de la signature de l'accord, un paiement initial de 40,0 millions d'euros au titre des droits acquis a été enregistré en tant qu'immobilisation incorporelle. Dans le cadre de cet accord, un montant complémentaire de 1,0 million d'euros a été versé en Octobre 2020 à Novo Nordisk A/S suite au lancement du premier essai de Phase II concernant avdoralimab. Avdoralimab étant toujours en essai clinique, les droits acquis sont classés en immobilisation incorporelle en cours. Ils ont fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Ces droits acquis seront amortis lorsque la Société obtiendra des avantages économiques.

Les termes de l'accord avec Novo Nordisk A/S prévoient qu'Innate Pharma fera des paiements complémentaires en fonction de l'atteinte de jalons. Au 30 juin 2022, compte tenu des incertitudes attachées à ces paiements conditionnels futurs, aucune dette n'a été reconnue.

Les frais de développement engagés par la Société sont comptabilisés en charges de recherche et développement.

Au 30 juin 2022, la Société n'a pas identifié d'indice de perte de valeur de l'actif.

Pour rappel, la Société avait réalisé un test de dépréciation des droits avdoralimab au 31 décembre 2021 conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs".

À cette date, la Société a appliqué la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs» et a évalué s'il existait un indice quelconque de perte de valeur pouvant amener à la dépréciation d'une immobilisation incorporelle comptabilisée.

Les principales hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, sur la base des flux de trésorerie déterminés grâce au plan de commercialisation et au budget approuvés par la direction :

- les projections de flux de trésorerie sont établies sur la base des plans et budgets de développement et de commercialisation approuvés par la direction ;
- un taux d'actualisation de 11% est utilisé;
- le risque de développement est reflété par une pondération des flux de trésorerie en fonction des probabilités de succès des différentes phases de développement cliniques, sur la base de taux de succès publiés dans une revue scientifique de premier plan (Nature Biotechnology);
- pour la phase de commercialisation, les prix et volumes de ventes ont été estimés en tenant compte du marché potentiel ainsi que des performances observées par des médicaments comparables actuellement sur le marché. Un taux d'érosion est appliqué au chiffre d'affaires à partir de la date de fin de protection du brevet.

En cas d'échec des essais cliniques en cours, la Société pourrait être amenée à déprécier pour partie ou intégralement l'actif incorporel lié aux droits avdoralimab.

Sur la base de ses projections et au stade actuel d'avancée du développement, Innate Pharma n'avait pas identifié de variations raisonnables des hypothèses clés pouvant conduire à constater une dépréciation au 31 décembre 2021.

Des tests de sensibilité portant sur ces hypothèses, dont le taux d'actualisation (+1%), le volume des ventes (-25%) et le taux de croissance à terminaison (-1%) ont été effectués. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Le droit de licence avdoralimab est un candidat-médicament en cours de développement qui ne génère pas encore d'avantage économique pour la société. Conformément à IAS 38, il sera amorti dès lors qu'il générera des avantages économiques, ceux-ci pouvant résulter :

- de la commercialisation du médicament si Innate Pharma réalise la totalité du développement par ses propres moyens ;
- ou d'un accord de partenariat (comme l'octroi d'une option de licence).

Dans l'hypothèse d'une commercialisation, Innate Pharma serait amené à déterminer la durée d'utilité (en considérant notamment la date de fin de protection des brevets) et le mode d'amortissement. L'amortissement d'un médicament est généralement réalisé linéairement sur la durée de commercialisation prévue.

Dans l'hypothèse d'un accord de partenariat, ce type d'accord pouvant être complexe, une analyse devra être réalisée par Innate Pharma afin de déterminer s'il génère un transfert des droits, et donc une sortie de l'actif, ou un amortissement de ceux-ci du fait de la génération d'avantages économiques.

## 7. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrain et constructions	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles	Dont droit d'utilisation
<b>Période comptable se terminant le 30 juin 2021</b>					
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	<b>5 751</b>	<b>5 576</b>	<b>367</b>	<b>11 694</b>	<b>6 423</b>
Acquisitions	—	260	—	260	—
Cessions	—	(2)	—	(2)	—
Amortissements	(393)	(668)	—	(1 061)	(535)
Transferts	—	4	(4)	—	—
<b>30 juin 2021</b>	<b>5 358</b>	<b>5 170</b>	<b>363</b>	<b>10 891</b>	<b>5 888</b>

(en milliers d'euros)	Terrain et constructions	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles	Dont droit d'utilisation
<b>Période comptable se terminant le 30 juin 2022</b>					
<b>Solde au 1er janvier 2022</b>	<b>4 981</b>	<b>5 187</b>	<b>6</b>	<b>10 174</b>	<b>5 342</b>
Acquisitions	14	458	—	472	—
Cessions	—	—	—	—	—
Amortissements	(379)	(711)	—	(1 090)	(534)
Transferts	—	—	—	—	—
<b>30 juin 2022</b>	<b>4 616</b>	<b>4 934</b>	<b>6</b>	<b>9 556</b>	<b>4 808</b>

## 8. Dettes opérationnelles

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations)	12 924	14 729
Dettes fiscales et sociales	5 478	7 463
Autres passifs	13	6 380
<b>Dettes opérationnelles (hors fournisseurs d'immobilisations)</b>	<b>18 415</b>	<b>28 573</b>
Fournisseurs d'immobilisations	252	—
<b>Dettes opérationnelles</b>	<b>18 667</b>	<b>28 573</b>

La valeur nette comptable des dettes opérationnelles est considérée comme étant une proche approximation de la juste valeur.

## 9. Passifs financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Encaissement d'emprunts	Dettes locatives et autres effets (non cash)	Remboursements	Variation de change (non cash)	30 juin 2022
Prêt Garanti par l'Etat Société Générale (1)	20 000	—	50	—	—	20 050
Prêt Garanti par l'État BNP Paribas (1)	8 700	—	22	—	—	8 722
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	1 875	—	—	(260)	—	1 614
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	391	—	45	(44)	5	396
Dettes locatives - Matériels de laboratoire	464	—	—	(87)	—	376
Dettes locatives - Véhicules	53	—	38	(19)	—	71
Dettes locatives - photocopieurs	35	—	—	(4)	—	31
Emprunt - Matériels	209	—	—	(27)	—	181
Emprunt - Immeuble (2)	12 525	—	—	(591)	—	11 933
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>44 251</b>	<b>—</b>	<b>155</b>	<b>(1 032)</b>	<b>5</b>	<b>43 374</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Encaissement d'emprunts	Dettes locatives et autres effets (non cash)	Remboursements	Variation de change (non cash)	30 juin 2021
BPI PTZI IPH41	150	—	—	(150)	—	—
BPI Avance Remboursable - FORCE	1 454	—	(1 454)	—	—	—
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	2 387	—	—	(255)	—	2 131
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	447	—	—	(18)	(5)	423
Dettes locatives - Matériels de laboratoire	639	—	—	(87)	—	551
Dettes locatives - Véhicules	21	—	—	(6)	—	14
Dettes locatives - photocopieurs	41	—	—	(2)	—	39
Emprunt - Matériels	262	—	—	(25)	—	236
Emprunt - Immeuble	13 687	—	—	(579)	—	13 107
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>19 087</b>	<b>—</b>	<b>(1 454)</b>	<b>(1 121)</b>	<b>(5)</b>	<b>16 502</b>

(1) Le 5 janvier 2022, la Société a annoncé avoir obtenu un financement non dilutif de 28,7 millions d'euros sous la forme de deux Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») auprès de la Société Générale (20,0 millions d'euros) et de BNP Paribas (8,7 millions d'euros). Les fonds liés à ces deux PGE ont été encaissés par la Société respectivement les 27 et 30 décembre 2021. Ces deux prêts ont une maturité initiale d'un an avec une option d'extension jusqu'à cinq ans utilisable à partir d'août 2022. Ils sont garantis à hauteur de 90% par l'État Français dans le cadre d'un dispositif mis en place pour soutenir les entreprises face à la crise sanitaire de COVID-19. Au 30 juin 2022, la Société n'avait pas encore la possibilité d'utiliser les options d'extension de remboursement du capital des deux PGE Société Générale et BNP Paribas. Ainsi, à cette date le taux intérêt effectif appliqué à ces contrats est le taux contractuel d'intérêt, soit 0,5%. En août 2022, la Société a communiqué à la Société Générale et BNP Paribas sa volonté de proroger la date d'échéance de remboursement du capital des deux Prêts Garantis par l'Etat ("PGE") signés en décembre 2021 (cf. note 21).

Dans le tableau ci-dessus, les passifs financiers liés à la location financement de l'opération immobilière réalisée en 2008 sont nets de l'avance-preneur consentie à Sogébaïl.

En date du 3 juillet 2017, la Société a souscrit à un prêt auprès de la Société Générale afin de financer la construction de son futur siège social. La période de déblocage de ce prêt était limitée au 30 août 2019. Le 30 août 2019, la Société a débloqué le solde du prêt de 15,2 millions pour un montant de 13,9 millions d'euros. Le remboursement du capital a débuté le 30 août 2019 et se poursuivra jusqu'au 30 août 2031 (soit une durée de 12 ans). Compte tenu du développement de son portefeuille et notamment du recentrage de ses activités sur la recherche et le développement, la Société a pour le moment suspendu le projet de construction de son nouveau siège social sur le terrain acquis à Luminy. En attendant, le prêt sera utilisé pour financer plusieurs projets structurants (amélioration du système d'information, développement d'une plateforme commerciale, aménagement de locaux additionnels pris en location...). Au 30 juin 2022, le capital restant dû de ce prêt s'élevait à 11 933 milliers d'euros (12 525 milliers d'euros au 31 décembre 2021). En contrepartie de ce prêt, la Société a consenti un nantissement sur des instruments financiers souscrits auprès de la Société Générale pour un montant global équivalent à celui du prêt, soit 15,2m€. L'échéance de ces placements se décomposait ainsi : 4,2m€ en juillet 2024, 5,0m€ en juillet 2027 et 6,0m€ en juillet 2031.



Ce prêt porte un taux d'intérêt fixe de 2,01%. Il est soumis à une clause restrictive basée sur l'hypothèse que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants et non courants sont au moins égaux au principal à la fin de l'exercice.

Le calendrier des échéances contractuelles des passifs financiers (principal et intérêts à payer) est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	< 1 an	Entre 2 ans et 5 ans inclus	> 5 ans	Total
Prêt Garanti par l'État Société Générale	20 050	—	—	20 050
Prêt Garanti par l'État BNP Paribas	8 722	—	—	8 722
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	527	1 088	—	1 614
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	91	299	—	396
Dettes locatives - Matériels	178	199	—	376
Dettes locatives - Véhicules	29	44	—	71
Dettes locatives - photocopieurs	9	22	—	31
Emprunt - Matériels	55	126	—	181
Emprunt - Immeuble	1 198	5 039	5 697	11 933
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>30 859</b>	<b>6 817</b>	<b>5 697</b>	<b>43 374</b>

## 10. Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 306	2 544
Provision pour primes d'ancienneté	390	432
<b>Avantages au personnel</b>	<b>2 696</b>	<b>2 975</b>

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante (en milliers d'euros) :

<b>Au 1er janvier 2021</b>	<b>4 177</b>
Retraitement lié au changement de méthode de calcul IAS19 - IFRIC (1)	(1 054)
<b>Au 1er janvier 2021 retraité</b>	<b>3 123</b>
Coût des services rendus	484
Charge d'intérêt	(47)
(Gain) / perte actuariel(le)	(584)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>2 976</b>
Coût des services rendus	205
Charge d'intérêt	(14)
(Gain) / perte actuariel(le)	(471)
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>2 696</b>

(1) Pour rappel, l'IFRIC a publié dans son update d'avril 2021 une décision définitive clarifiant la façon dont sont calculés les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ainsi, les effets de ce changement de méthode sont pris en compte de manière rétrospective au 1er janvier 2021 au titre des engagements de l'exercice 2020 et antérieurs. L'ajustement à cette date correspond à une diminution des engagements de l'année 2020 pour un montant de 1 054 milliers d'euros. Cette reprise a été effectuée en contrepartie des réserves et reports à nouveau antérieurs.

La Société utilise le taux iBoxx corporate AA comme taux d'actualisation pour estimer ses engagements au titre des avantages accordés au personnel. Le taux d'actualisation s'élève à 3,20% au 30 juin 2022 contre 0,95% au 31 décembre 2021.

## 11. Capital

### 11.1 Capital social

La Société gère ses capitaux pour s'assurer qu'elle sera en mesure de poursuivre son exploitation, tout en maximisant le rendement pour les actionnaires grâce à l'optimisation de la dette et des fonds propres.

Au 30 juin 2022, le capital social s'élevait à 3 988 388 euros divisés en 79 753 657 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale chacune, 6 514 actions de préférences « 2016 » de 0,05 euro de valeur nominale chacune et 7 581 actions de préférences « 2017 » de 0,05 euro de valeur nominale chacune. Le capital social au 30 juin 2022 est entièrement libéré.

Le capital social ne comprend pas les BSA, BSAAR, AGA et AGAP octroyés à certains investisseurs ou personnes physiques, salariées ou non-salariées de la Société, mais non encore exercés.

Le 21 octobre 2019 et le 30 décembre 2019, la période de rétention des « actions de préférence 2016 » est arrivée à échéance. Le nombre d'actions ordinaires auxquelles la conversion d'une action privilégiée donne droit a été déterminé en fonction du respect des critères de performance. Les titulaires des « actions de préférence 2016 » ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, de recevoir des dividendes et des droits préférentiels de souscription, en fonction du nombre d'actions ordinaires auxquelles ils ont droit s'ils convertissent leurs actions de préférence.

Le 3 avril 2021, la période de rétention des « actions de préférence 2017 » est arrivée à échéance. Le nombre d'actions ordinaires auxquelles la conversion d'une action privilégiée donne droit a été déterminé en fonction du respect des critères de performance. Selon ces mêmes critères de performance, le Directoire du 7 avril 2021 a constaté que les « actions de préférence 2017 » ne donnaient droit à aucune action ordinaire. Les « actions de préférence 2017 » ne seront pas rachetées par la Société et resteront incorporées au capital, sauf décision ultérieure du Directoire. La conversion étant nulle, les « actions de préférence 2017 » ne donnent plus droit de voter lors de nos assemblées générales, ni de recevoir des dividendes.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, une augmentation de capital de 10 552 euros a été constatée suite aux décisions du Directoire du 14 février 2022 et du 22 avril 2022, consécutive à (i) l'exercice de 750 BSAAR 2012, (ii) la création de 185 280 actions ordinaires dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise bénéficiant aux salariés de la Société, dont 138 960 actions ordinaires émises gratuitement (abondement) et (iii) l'acquisition définitive de 25 000 actions gratuites attribuées le 29 avril 2019 dans le cadre du plan "AGA nouveaux membres 2017". L'ensemble de ces événements ont amené à procéder à une augmentation de capital nette de 10 552 euros et une augmentation de la prime d'émission nette de 180 891 euros qui se décomposent en une (i) une création de 750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro pour un prix d'émission de 2,04 € par action, (ii) une création de 138 960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro et une création de 46 320 actions

ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro pour un prix d'émission de 4,10 euros, et (iii) une création de 25 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro.

## 11.2 Actions propres

Le nombre d'actions propres détenues au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 est de 18 575.

## 11.3 Paiements en actions

La Société a émis les BSAs, BSAARs, AGAs et AGAPs suivantes :

Date	Types	Nombre de bons émis au 30/06/2022	Nombre de bons non exerçables au 30/06/2022	Nombre de bons exercés au 30/06/2022	Nombre de bons exerçables au 30/06/2022	Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles à émettre au 30/06/2022	Prix d'exercice par action (en €)
9 Septembre 2011	BSAAR 2011	650 000	25 000	625 000	0	0	2,04 €
27 Mai 2013	BSAAR 2012	146 050	0	86 700	59 350	59 350	2,04 €
1er Juillet 2015	BSAAR 2015	1 050 382	2 720	1 940	1 045 722	1 045 722	7,20 €
21 Octobre 2016	AGA de Préférence Dirigeants 2016-1	2 000	550	250	1 200	156 000	— €
21 Octobre 2016	AGA de Préférence Salariés 2016-1	2 486	251	167	2 068	268 840	— €
21 Octobre 2016	AGA Dirigeants 2016-1	50 000	0	50 000	0	0	— €
30 Décembre 2016	AGA de Préférence Dirigeants 2016-2	3 000	0	0	3 000	333 000	— €
30 Décembre 2016	AGA Dirigeants 2016-2	250 000	0	250 000	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA de Préférence Salariés 2017	5 725	5 725	0	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA de Performance Dirigeants 2017	2 400	2 400	0	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA Salariés 2017	114 500	4 000	110 500	0	0	— €
3 Juillet 2018	AGA Bonus 2018	67 028	469	66 559	0	0	— €
20 Novembre 2018	AGA de Performance Salariés 2018-1	327 500	224 375	103 125	0	0	— €
20 Novembre 2018	AGA de Performance Dirigeants 2018-1	260 000	150 000	110 000	0	0	— €
14 Janvier 2019	AGA Salariés 2018	90 650	5 000	85 650	0	0	— €
29 Avril 2019	AGA Nouveaux Membres 2017-1	25 000	0	25 000	0	0	— €
3 Juillet 2019	AGA Bonus 2019-1	57 376	0	57 376	0	0	— €
4 Novembre 2019	AGA de Performance Salariés 2019	546 700	202 400	0	344 300	344 300	— €
4 Novembre 2019	AGA de Performance Dirigeants 2019	355 000	60 000	0	295 000	295 000	— €
13 juillet 2020	AGA Bonus 2020-1	79 861	17 885	48 362	13 614	13 614	— €
5 août 2020	AGA de Performance Salariés 2020-1	766 650	269 282	0	497 368	497 368	— €
5 août 2020	AGA de Performance Dirigeants 2020-1	710 000	60 000	0	650 000	650 000	— €
22 juillet 2021	AGA Bonus 2021-1	125 748	0	0	125 748	125 748	— €

1er Octobre 2021	AGA de Performance Salariés 2021-1	1 066 600	67 800	0	998 800	998 800	— €
1er Octobre 2021	AGA de Performance Dirigeants 2021-1	610 000	90 000	0	520 000	520 000	— €
21 juillet 2020	Stock Options 2020-1	102 000	102 000	0	0	0	— €
29 Juillet 2011	BSA 2011-2	225 000	25 000	200 000	0	0	1.77
17 Juillet 2013	BSA 2013	237 500	0	191 140	46 360	46 360	2.36
16 Juillet 2014	BSA 2014	150 000	0	75 000	75 000	75 000	8.65
27 Avril 2015	BSA 2015-1	70 000	0	0	70 000	70 000	9.59
1er Juillet 2015	BSA 2015-2	14 200	0	0	14 200	14 200	14.05
20 Septembre 2017	BSA 2017	37 000	0	0	37 000	37 000	11.00
<b>Total au 30 juin 2022</b>		<b>8 200 356</b>	<b>1 314 857</b>	<b>2 086 769</b>	<b>4 798 730</b>	<b>5 550 302</b>	

## 12. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers. Il n'inclut pas d'information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur si la valeur nette comptable est considérée comme raisonnablement proche de la juste valeur.

<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>Valeur comptable au bilan</b>	<b>Juste valeur par le compte de résultat(1)</b>	<b>Coût amorti(2)</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers non courants	34 806	34 806	—	34 806
Créances courantes et non courantes	61 531	—	61 531	61 531
Actifs financiers courants	20 401	20 401	—	20 401
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102 949	102 949	—	102 949
<b>Total actifs financiers</b>	<b>219 687</b>	<b>158 156</b>	<b>61 531</b>	<b>219 687</b>
<b>Dettes financières</b>				
Passifs financiers non courants	12 523	—	12 523	12 523
Passifs financiers courants	30 851	—	30 851	30 851
Dettes opérationnelles	18 667	—	18 667	18 667
<b>Total dettes financières</b>	<b>62 041</b>	<b>—</b>	<b>62 041</b>	<b>62 041</b>

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat(1)	Coût amorti(2)	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers non courants	39 878	39 878	—	39 878
Créances courantes et non courantes	48 241	—	48 241	48 241
Actifs financiers courants	16 080	16 080	—	16 080
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103 756	103 756	—	103 756
<b>Total actifs financiers</b>	<b>207 955</b>	<b>159 714</b>	<b>48 241</b>	<b>207 955</b>
<b>Dettes financières</b>				
Passifs financiers non courants	13 503	—	13 503	13 503
Passifs financiers courants	30 748	—	30 748	30 748
Dettes opérationnelles	28 573	—	28 573	28 573
<b>Total dettes financières</b>	<b>72 824</b>	<b>—</b>	<b>72 824</b>	<b>72 824</b>

(1) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 2.

(2) La valeur comptable des actifs financiers et des dettes financières évalués au coût amorti a été jugée être une estimation raisonnable de la juste valeur.

Conformément aux amendements d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en trois catégories selon une hiérarchie de méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs ;

Niveau 2 : juste valeur déterminée dans la base de données observable pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en tout ou en partie sur des données non observables.

## 13. Produits opérationnels

### 13.1 Revenus des accords de collaboration et de recherche

Les revenus des accords de collaboration et de recherche résultent des accords signés avec AstraZeneca et Sanofi :

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Produits des accords de collaboration et de licence	41 919	7 095
<i>dont accord monalizumab (AstraZeneca)</i>	16 440	6 095
<i>dont accord IPH5201 (AstraZeneca)</i>	4 826	—
<i>dont accord molécules précliniques (AstraZeneca)</i>	17 400	—
dont accord Sanofi	3 000	1 000
dont autres accords	252	—
Refacturation de frais de R&D (accords IPH5201 et advoralimab)	(21)	1 209
Gains/pertes de change	(627)	—
<b>Revenus des accords de collaboration et de licence</b>	<b>41 271</b>	<b>8 304</b>

## a) Revenu lié aux accords avec AstraZeneca sur monalizumab

Variations du passif de contrat relatif à l'accord monalizumab (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Total
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>26 572</b>
Reconnaissance en compte de résultat pour le premier semestre 2021	(6 095)
Transfert depuis la / (vers la) dette sur collaboration	188
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>20 665</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>20 159</b>
Hausse du passif de contrat résultant du milestone de 50m\$ relatif au dosage du premier patient dans l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 (1)	47 687
Reconnaissance en compte de résultat pour le premier semestre 2022	(16 440)
Transfert depuis la / (vers la) dette sur collaboration (1)	(34 094)
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>17 312</b>

(1) L'augmentation du passif de contrat relatif à l'accord monalizumab entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 s'explique par le paiement additionnel de 47 687 milliers d'euros (50 000 milliers de dollars) effectué par AstraZeneca en juin 2022 et déclenché par le lancement de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 en date du 28 avril 2022. Cette augmentation du passif de contrat a entraîné concomitamment une augmentation de l'engagement de collaboration ("dettes sur collaboration" - cf ci-dessous) à hauteur de 34 335 milliers d'euros (36 000 milliers de dollars), conformément à l'option prise par la Société en juillet 2019 concernant le co-financement des Phase 3 dans le champs de la collaboration.

Variations de la dette sur collaboration relative à l'accord monalizumab (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Total
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>46 686</b>
Augmentation	1 501
Diminution	(2 253)
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>45 934</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>40 415</b>
Augmentation (1)	38 568
Diminution	(5 862)
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>73 121</b>

(1) L'augmentation de la dette de collaboration sur la période se compose principalement de (i) l'augmentation de l'engagement de collaboration pour un montant de 34 335 milliers d'euros (36 000 milliers de dollars) en lien avec le lancement de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 par AstraZeneca le 28 avril 2022 et (ii) l'augmentation de l'engagement de collaboration d'un montant de 3,7 millions d'euros en lien avec les variations de change constatées sur la période pour la parité euros-dollars.

## b) Revenu lié à l'accord avec AstraZeneca sur IPH5201

Les revenus liés à IPH5201 pour le premier semestre 2022 s'élevèrent à 4 826 milliers d'euros et résultent de la reconnaissance en résultat du paiement d'étape de 5 000 milliers de dollars reçus d'AstraZeneca au titre de la signature au 1er juin 2022 d'un avenant au contrat initial signé en octobre 2018. Cet avenant formalise les modalités de la collaboration suite à la décision prise par AstraZeneca de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. La Société sera responsable de la conduite de l'étude. Les parties partageront les coûts externes de l'étude et AstraZeneca fournira les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique.

## c) Revenus liés à la collaboration et à l'accord d'option liés à quatre molécules précliniques

Variations du passif de contrat relatif à l'accord d'Option sur Programmes Futurs de 2018 (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Total
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>17 400</b>
Augmentation	—
Diminution	(17 400)
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>—</b>

Durant la période, la Société a reçu d'AstraZeneca un avis selon lequel elle n'exercera pas son option de licence pour les quatre programmes précliniques couverts par le " Future Programs Option Agreement ". Par conséquent, l'intégralité du paiement initial de 20 millions de dollars a été reconnue en revenu en date du 30 juin 2022 soit 17,4 millions d'euros.

## d) Revenus liés IPH6401 - Sanofi

Les revenus liés à l'accord de collaboration et de licence signé avec Sanofi se sont élevés à 3 000 milliers d'euros et 1 000 milliers d'euros au 30 juin 2022 et 30 juin 2021 respectivement. Durant la période, la Société a annoncé l'information reçue de la part de Sanofi de son intention de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. Cette décision a déclenché un paiement d'étape de 3 000 milliers d'euros intégralement reconnu en résultat au 30 juin 2022. Ce montant a été encaissé par la Société en date du 9 septembre 2022.

## e) Tableau de variation des passifs de contrat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Reconnu en compte de résultat	Encaissements	Transféré de (vers) la dette sur collaboration	30 juin 2022
Monalizumab	20 159	(16 440)	47 687	(34 094)	17 310
Preclinical molecules	17 400	(17 400)	—	—	—
Autres	353	(235)	—	—	117
<b>Total</b>	<b>37 912</b>	<b>(34 075)</b>	<b>47 687</b>	<b>(34 094)</b>	<b>17 427</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Reconnu en compte de résultat	Encaissements	Transféré de (vers) la dette sur collaboration	30 juin 2021
Monalizumab	26 572	(6 095)	—	188	20 665
IPH5201	—	—	—	—	—
Preclinical molécules	17 400	—	—	—	17 400
<b>Total</b>	<b>43 973</b>	<b>(6 095)</b>	<b>—</b>	<b>188</b>	<b>38 066</b>

### 13.2 Financements publics de dépenses de recherche

La Société reçoit des subventions de l'union européenne, l'état français et d'autres organisations gouvernementales :

- CIR (Crédit Impôt Recherche)
- Subventions opérationnelles

L'estimation du CIR pour les périodes de 6 mois clôturées les 30 juin 2022 et 2021 sont obtenue sur la base des charges éligibles au CIR sur les périodes. Depuis le 1er janvier 2022, les dépenses de sous-traitance publique ne sont plus prises en compte pour le double de leur montant dans l'assiette de calcul du CIR.

Le montant total des subventions enregistrées en compte de résultat (autres revenus) est reparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Crédit d'impôt recherche	4 270	4 933
Subventions	49	1 435
<b>Financements publics de dépenses de recherche</b>	<b>4 319</b>	<b>6 368</b>

Pour rappel, au 30 juin 2021, le montant total des subventions enregistrées en compte de résultat incluait pour 1 360 milliers d'euros la première tranche relative d'avance remboursable versée à la Société et liée au contrat de financement BPI signé en août 2020. Ce versement a été réceptionné à la signature du contrat. Ce contrat de financement avait été mis en place dans le cadre du programme mis en place par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19.



## 14. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	30 juin 2022			30 juin 2021 (1)		
	R&D	G&A	Total	R&D	G&A	Total
Sous-traitance(2)	(10 727)	—	<b>(10 727)</b>	(10 179)	(13)	<b>(10 193)</b>
Achats consommés de matières, produits et fournitures	(1 663)	(285)	<b>(1 948)</b>	(1 513)	(666)	<b>(2 180)</b>
Charges de personnel autres que les paiements en actions	(7 447)	(4 448)	<b>(11 895)</b>	(6 827)	(4 573)	<b>(11 400)</b>
Paiements en actions	(1 275)	(1 321)	<b>(2 596)</b>	(219)	(633)	<b>(852)</b>
<i>Charges de personnel</i>	<i>(8 722)</i>	<i>(5 769)</i>	<i><b>(14 491)</b></i>	<i>(7 046)</i>	<i>(5 206)</i>	<i><b>(12 252)</b></i>
Honoraires non scientifiques(3)	(752)	(2 242)	<b>(2 994)</b>	(175)	(2 501)	<b>(2 676)</b>
Locations, maintenance et charges d'entretien	(97)	(961)	<b>(1 058)</b>	(131)	(1 017)	<b>(1 148)</b>
Frais de déplacements	(245)	(109)	<b>(354)</b>	(22)	(36)	<b>(58)</b>
Marketing, communication et relations publiques	(84)	(375)	<b>(459)</b>	(44)	(115)	<b>(159)</b>
Honoraires scientifiques(4)	(360)	—	<b>(360)</b>	4	(83)	<b>(79)</b>
Autres achats et charges externes	(9)	(1 123)	<b>(1 132)</b>	—	(1 255)	<b>(1 255)</b>
Amortissements et dépréciations	(1 274)	(768)	<b>(2 042)</b>	(1 473)	(689)	<b>(2 161)</b>
Frais de propriété intellectuelle	(492)	(176)	<b>(668)</b>	(779)	(20)	<b>(798)</b>
Autres produits et charges, nets	(531)	(332)	<b>(863)</b>	151	(1 043)	<b>(892)</b>
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>(24 956)</b>	<b>(12 140)</b>	<b>(37 096)</b>	<b>(21 208)</b>	<b>(12 643)</b>	<b>(33 851)</b>

(1) Les éléments relatifs au premier semestre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'impact du classement des activités de Lumoxiti en tant qu'activités abandonnées en 2021. Ces éléments sont présentés en note 17 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.

(2) La Société sous-traite une part significative des études précliniques (développement pharmaceutique, études de tolérance et autres expériences modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.).

(3) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.

(4) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche et développement.

### 14.1 Charges de personnel autres que les paiements en actions

Ce poste s'élève respectivement à 11 895 milliers d'euros et 11 400 milliers d'euros pour les premiers semestres 2022 et 2021. La Société employait 213 personnes au 30 juin 2022, contre 212 au 30 juin 2021.

### 14.2 Amortissements et dépréciations

Le poste se compose essentiellement de l'amortissement de l'actif incorporel relatif aux droits du programme monalizumab au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022, respectivement (voir Note 6).

### 14.3 Achats consommés de matières, produits et fournitures

Le poste comprend principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de l'exercice.

## 15. Résultat financier, net

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Produits sur actifs financiers	198	171
Variation de juste valeur des actifs financiers	53	1 040
Gains de change	3 797	2 185
Autres produits financiers	—	94
<b>Produits financiers</b>	<b>4 048</b>	<b>3 490</b>
Pertes de change	(3 663)	(1 602)
Variation de juste valeur des actifs financiers	(2 309)	—
Intérêts sur les emprunts	(194)	(160)
Autres charges financières	—	(18)
<b>Charges financières</b>	<b>(6 166)</b>	<b>(1 781)</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>(2 118)</b>	<b>1 709</b>

Pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021, les gains et les pertes de change résultent principalement de la variance du taux de change entre l'euro et le dollar américain sur les comptes de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers libellés en dollars américains.

Les pertes latentes sur actifs financiers sont relatives à des instruments non cotés dont la juste valeur est déterminée selon des méthodes de niveau 2.

## 16. Impôt sur le résultat

Compte tenu de son stade de développement, il apparaît peu probable que les bénéfices fiscaux soient à moyen et court terme imputés sur les pertes reportables de la Société. En ce sens, les actifs d'impôts différés sont reconnus à hauteur des passifs d'impôts différés. Les différences temporaires principales sont liées à l'application de la norme IFRS15 depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables.

La Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt courante au 30 juin 2022 au regard d'un taux d'impôt projeté nul au 31 décembre 2022.

Selon les législations fiscales en vigueur, la Société Innate Pharma SA disposait de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 392 359 milliers d'euros au 30 juin 2022 (montant identique au 31 décembre 2021) et la société Innate Pharma Inc. disposait de déficits fiscaux indéfiniment reportables et reportables sur une période de 20 ans pour des montants respectifs de 14 967 milliers d'euros et 515 milliers d'euros pour un total de 15 482 milliers d'euros ou 16 081 milliers de dollars USD (montant identique au 31 décembre 2021).

## 17. Activités abandonnées

En décembre 2020, la Société a annoncé qu'elle ne poursuivra pas les activités de commercialisation de Lumoxiti aux Etats-Unis et en Europe et son intention de retourner les droits commerciaux liés à AstraZeneca. Conformément à l'accord signé en 2018, les sociétés ont développé un plan de transition courant 2021. Ainsi un accord de résiliation et de transition a été discuté et exécuté, avec effet au 30 juin 2021, résiliant l'accord Lumoxiti

ainsi que les accords liés à Lumoxiti (y compris l'accord de fourniture, l'accord de qualité et d'autres accords connexes) et organisant le transfert de l'autorisation de mise sur le marché américain et la distribution de Lumoxiti à AstraZeneca. En vertu de l'accord de résiliation et de transition, Innate et AstraZeneca ont notifié à la FDA que l'autorisation de mise sur le marché américain devrait être transférée à AstraZeneca. AstraZeneca a remboursé Innate pour tous les coûts et dépenses liés à Lumoxiti et a bénéficié des ventes nettes

Consécutivement, les activités liées à Lumoxiti sont présentées en tant qu'activité abandonnée à compter du 1er octobre 2021 (et pour l'ensemble des exercices clos postérieurs et antérieurs).

## a) Performance financière

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021
Revenus des accords de collaboration et de licence	—	—
Ventes	42	1 015
<b>Produits opérationnels</b>	<b>42</b>	<b>1 015</b>
Recherche et développement	(11)	(586)
Frais généraux	(104)	(6 678)
<b>Charges opérationnelles courantes nettes</b>	<b>(115)</b>	<b>(7 264)</b>
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution	—	—
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(73)</b>	<b>(6 249)</b>
Dépréciation des actifs incorporels	—	—
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(73)</b>	<b>(6 249)</b>
Produits financiers	—	—
Charges financières	—	—
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>(73)</b>	<b>(6 249)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(73)</b>	<b>(6 249)</b>

## b) Flux de trésorerie

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(5 539)	(4 398)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	—	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	—	—
<b>Flux de trésorerie nets des activités abandonnées</b>	<b>(5 539)</b>	<b>(4 398)</b>

## 18. Engagements, passifs éventuels et litiges

### 18.1 Engagements

Par rapport aux informations présentées dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2021, la Société a identifié les changements suivants :

- Engagements d'achats non annulables d'un montant total de 2 666 milliers d'euros auprès de plusieurs CMO. Ces engagements sont constitués des commandes d'achats non annulables effectuées au cours du premier semestre 2022 auprès de CMO pour la fourniture de divers services en rapport avec les travaux précliniques pour un montant de 2485 milliers d'euros et pour les travaux cliniques pour un montant de 181 milliers d'euros. L'exécution de ces prestations n'a pas démarré à la date du présent rapport.

### 18.2 Litiges

La Société peut avoir des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice de nature prud'homale survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes après avis des conseils juridiques. Il n'y a pas de litige connu au 30 juin 2022.

### 18.3 Provisions

Les provisions comptabilisées respectivement au 30 juin 2022 et 31 décembre 2021 s'élèvent à 1 035 milliers d'euros et 900 milliers d'euros respectivement. Le montant des provisions au 30 juin 2022 concerne essentiellement la provision pour charge d'un montant de 578 milliers d'euros constituée au titre du paiement à émettre à la Société Orega Biotech SAS à la réception du paiement d'étape de 5 millions de dollars USD d'AstraZeneca, faisant suite à la signature au 1er juin 2022 d'un avenant au contrat de collaboration et d'option de licence IPH5201 initial signé en Octobre 2018. Pour rappel, Orega Biotech SAS revendiquait la propriété conjointe de certains brevets concernant IPH5201. La Société et Orega Biotech ont résolu ce différend dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, dont la décision a été rendue en décembre 2021. Suite à cette décision la Société est tenue de verser un pourcentage *low-teen* des revenus de sous-licences que la Société percevra conformément à son accord avec AstraZeneca concernant IPH5201.

## 19. Transactions avec les parties liées

### Rémunération des membres du comité exécutif

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du comité exécutif de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées :

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Salaires et autres avantages à court terme	1 205	1 881
Cotisations de retraite complémentaire	11	—
Paievements en action	891	538
<b>Rémunérations des membres du directoire et d'autres membres executifs</b>	<b>2 107</b>	<b>2 419</b>

Les salaires et autres avantages à court terme correspondent aux charges de personnel pour les premiers semestres 2022 et 2021.

## Membres du Conseil de surveillance

La Société a comptabilisé une provision de 153 milliers d'euros pour la rémunération des administrateurs relatifs au premier semestre 2022. Ce montant inclut la rémunération du Président du Conseil de surveillance.

## Parties liées

Novo Nordisk A/S est actionnaire, et a conclu avec la Société trois contrats de licence sur les candidat-médicaments lirilumab, monalizumab et avdoralimab. En vertu des dispositions contractuelles, la Société versera des paiements d'étapes ainsi que des royalties sur vente de ces candidat-médicaments. Au 30 juin 2022, la Société n'avait aucune dette envers Novo Nordisk A/S.

AstraZeneca est actionnaire de la Société avec laquelle est liée par plusieurs contrats de collaboration et d'option de licence ou de licence relatifs à différents candidats médicament (monalizumab, avdoralimab, IPH5201 et molécules précliniques) et par un contrat de résiliation et de transition relatif aux droits du médicament Lumoxiti. Les paiements entre les deux sociétés ainsi que les dettes et créances au 30 juin 2022 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	30 juin 2022	
	Paielements	Bilan
Encaissements (AstraZeneca envers Innate Pharma) / Créances	48 744	5 691
Paielements (Innate Pharma envers AstraZeneca) / Dettes	(11 535)	(5 121)
<b>Total</b>	<b>37 209</b>	<b>570</b>

Hervé Brailly est Président du Conseil de surveillance de la Société et a été membre du Comité stratégique de Mi-mAbs jusqu'en décembre 2021. Mi-mAbs est une société avec laquelle la Société a conclu le 2 février 2021 un contrat cadre de prestation de services pour la fourniture par Mi-mAbs de services dans le cadre de la génération d'anticorps monoclonaux, la production d'anticorps monoclonaux ou d'anticorps conjugués, ou de la caractérisation pharmacologique in vitro ou in vivo de potentiels candidats médicaments appartenant à la Société. Le montant maximal des sommes versées par la Société au titre de ce contrat est plafonné à 600 milliers d'euros. Le contrat a été initialement conclu le 2 février 2021, avec effet rétroactif, pour une durée d'un an, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Celui-ci a été renouvelé le 17 décembre 2021 pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022. Un avenant du 4 avril 2022 a modifié le montant maximum du contrat, pour le plafonner à un 1,0 million d'euros pour la totalité de la durée du contrat, soit du 2 février 2021 au 31 décembre 2022.

## Filiales

La Société est liée à sa filiale par des contrats de gestion des relations intra-groupe et des relations commerciales. Ces relations sont réalisées à des conditions normales de marché.

## 20. Résultat par action

### 20.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat de la période (en milliers d'euros)	6 303	(23 719)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	79 753 657	78 997 954
Résultat de base par action (€ par action)	0,08	(0,30)

## 20.2 Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat de la période (en milliers d'euros)	6 303	(23 719)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	79 753 657	78 997 954
Ajustement pour effet dilutif des bons, options de souscription d'actions et actions gratuites	2 132 098	—
Résultat dilué par action (€ par action)	0,08	(0,30)

## 21. Événements postérieurs à la clôture

Le 1<sup>er</sup> août 2022, la Société a annoncé que la combinaison de monalizumab et cetuximab n'avait pas atteint le seuil prédéfini d'efficacité dans l'analyse intermédiaire de futilité prévue au protocole de l'étude clinique de Phase 3 INTERLINK 1 menée par AstraZeneca. AstraZeneca a ainsi informé la Société que l'étude serait interrompue. Par conséquent, la Société n'est pas éligible au paiement complémentaire de 50,0 millions de dollars tel que prévu dans l'amendement signé en septembre 2020 relatif à l'accord de collaboration et de licence monalizumab conclu avec AstraZeneca en 2015. Tous les autres paiements d'étapes de développement et commerciaux liés à l'accord restent inchangés.

En août 2022, la Société a communiqué à la Société Générale et BNP Paribas sa volonté de proroger la date d'échéance de remboursement du capital des deux Prêts Garantis par l'Etat ("PGE") signés en décembre 2021. Pour rappel, la Société avait obtenu un financement non dilutif de 28,7 millions sous la forme de deux PGE auprès de la Société Générale (20,0 millions d'euros) et de BNP Paribas (8,7 millions d'euros) d'une maturité initiale d'un an avec une option d'extension jusqu'à cinq ans. Des discussions sont actuellement en cours avec la Société Générale et BNP Paribas sur les conditions de ces prorogations. A la date du présent rapport, la Société a obtenu des accords de principes de la part de la Société Générale et BNP Paribas concernant des taux de financements après option d'extension de 1,56% et 0,95% respectivement, hors assurance et prime de garantie avec une franchise pour l'ensemble de l'année 2023.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Aux actionnaires de la société INNATE PHARMA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Innate Pharma, relatifs à la période du 1 janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Marseille et Paris–La Défense, le 15 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

**Odyce Nexia SAS**  
**Membre de Nexia International**

**Deloitte & Associés**

Guy CASTINEL

Stéphane MENARD

# DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint figurant en page 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Directoire  
**Monsieur Mondher Mahjoubi**